



Conseil Municipal
14 novembre 2022
Hôtel de Ville, Salle Edgar Faure
18h30

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 novembre 2022 à 18 h 30, Salle Edgar Faure à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle GIROD a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 8 novembre 2022
Date de publication : 21 novembre 2022

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX	M. Patrice CERNELA
Mme Isabelle GIROD	M. Jean-Philippe LEFÈVRE
Mme Isabelle MANGIN	Mme Isabelle DELAINE
Mme Sylvette MARCHAND	Mme Nathalie JEANNET
M. Stéphane CHAMPANHET	Mme Catherine DEMORTIER
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON	Mme Patricia ANTOINE
M. Daniel GERMOND	M. Mohamed MBITEL
Mme Frédérique DRAY	Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
M. Philippe JABOVISTE	Mme Justine GRUET
Mme Maryline MIRAT	M. Hervé PRAT
M. Alexandre DOUZENEL	Mme Laetitia JARROT-MERMET
M. Jean-Pierre CUINET	M. Nicolas GOMET
M. Jacques PÉCHINOT	M. Ako HAMDAROU
M. Jean-Pascal FICHÈRE	M. Timothée DRUET
M. Jean-Michel REBILLARD	Mme Christine MUGNIER
Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ	Mme Nadine HERRMANN

Conseillers absents ayant donné procuration

M. Mathieu BERTHAUD à Mme Isabelle MANGIN
Mme Sylvette MARCHAND à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (à partir de la DCM 22.14.11.100)
M. Paul ROCHE à M. Stéphane CHAMPANHET
Mme Laetitia CUSSEY à M. Philippe JABOVISTE (jusqu'à son arrivée à la DCM 22.14.11.98)

Conseillers absents non représentés

M. Philippe JABOVISTE (DCM 22.14.11.100-101)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2022
Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Rapport annuel 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes
3. Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

4. Partage de la Taxe d'Aménagement - ZAE
5. Garantie d'emprunt avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'opération Cœur de Ville (25 Rue Pointelin)
6. Subvention 2022 à l'association « Les Ravagés »
7. Subvention 2022 à l'association « Jongleurs et Opérette »
8. Modification du tableau des effectifs
9. Recensement de la population 2023 : recrutement de 6 agents
10. Cession de terrain à NEXITY – Délibération complémentaire n° 2
11. Cession de terrain à Madame et Monsieur Fation VJERDHA

M. le Maire : Mesdames et messieurs, bonsoir. Je vais ouvrir cette séance. Je vous donne lecture des pouvoirs qui me sont parvenus. Monsieur BERTHAUD a donné pouvoir à Madame MANGIN, Monsieur ROCHE à Monsieur CHAMPANHET, Madame MARCHAND, à partir de son départ tout à l'heure, à moi-même, Madame CUSSEY à Monsieur JABOVISTE en attendant son arrivée.

Le secrétaire de séance était Monsieur GERMOND la dernière fois. Ce serait donc le tour de Madame GIROD, s'il n'y a pas d'objection.

Nous passons ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre dernier. Y a-t-il des commentaires sur ce procès-verbal ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Bonsoir à tous, merci. J'avais fait un pouvoir en disant que j'étais absente et en fait, je suis arrivée au 3ème rapport et j'ai été notée absente sur le compte-rendu. Je pense qu'il serait bien de préciser, dans le cas d'un retard, que l'élu(e) a pris en cours de route. Est-il est possible de rectifier ?

M. le Maire : Il s'agit des premières délibérations ?

Mme JARROT-MERMET : Oui, mais que l'on précise que j'arrive en cours de route. Je ne sais pas comment ça se passe les autres fois lorsqu'un élu arrive en retard.

M. le Maire : Il me semble qu'il y a une catégorie « absent », « absent avec procuration », « présent ». On vous a noté absente et vous avez donné procuration à Monsieur GOMET.

Mme JARROT-MERMET : Je ne conteste pas ça. Je dis juste que je suis arrivée au 3ème point donc j'ai presque fait tout le conseil municipal. Je vois qu'à chaque fois c'est noté quand un élu arrive avec 15 minutes de retard. Je n'ai pas fait attention.

M. le Maire : Il y a une parenthèse qui est ouverte dans ce compte-rendu, il est marqué DCM – décision du Conseil Municipal- 22.19.09.79, c'est la qualification de la délibération pour laquelle vous étiez absente et en ayant donné procuration. Ces 3 délibérations dont vous parliez, vous avez donné pouvoir ?

Mme JARROT-MERMET : Oui, oui.

M. le Maire : C'est précisé, par contre on ne vous retrouve peut-être pas dans la liste des présents.

Mme JARROT-MERMET : C'est juste le mot absent qui me dérange. C'est juste ça que je souligne.

M. le Maire : J'entends. Après il est précisé que les délibérations auxquelles vous étiez absente, vous avez donné procuration. D'autres commentaires ? Je n'en vois pas. Je considère ce compte-rendu comme approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 19 septembre 2022.

M. le Maire : Vous avez pu observer les différentes décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoirs. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Merci.

Arrivée de Laetitia CUSSEY

Nous passons au premier rapport.

RAPPORT N° 1 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 22.14.11.98

M. PÉCHINOT : [...] Cet article 31 concerne les supports de diffusion d'information générale. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications de l'article 31 du règlement intérieur comme suit : « Les tribunes du magazine municipal seront également publiées sur le site Internet de la Ville ainsi que sur la page Facebook. »

M. le Maire : Merci, Monsieur PÉCHINOT. Il s'agissait donc d'une modification du règlement intérieur suite à une proposition de Monsieur GOMET en date du 19 septembre 2022. Je vous avais fait part de mon ouverture, avec des limites, pour pouvoir tenir compte de la précision que vous souhaitiez sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que nous puissions intégrer ces modifications au sein du règlement intérieur pour tenir compte de la communication numérique. Dans l'article 31, nous ne parlerons plus de bulletin, mais de support de diffusion pour tenir compte pas seulement de l'écrit, mais aussi des aspects numériques. Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. GOMET : Je vous remercie. En effet, j'avais déposé un amendement en début de séance comme le requiert la procédure du règlement intérieur. Ce dernier n'était pas tout à fait conforme concernant ce point. Le règlement intérieur doit comporter les modalités qui donnent un espace réservé aux élus. L'amendement que j'ai déposé n'a pas été débattu et n'a pas fait l'objet d'un vote. Vous vous étiez engagé à rendre en conformité le règlement intérieur. Je vous ai écrit afin de demander où en étaient les conclusions du service juridique, puisque c'est ce dont il était question. Je n'ai malheureusement pas obtenu de réponse à ce sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai réalisé un recours gracieux auprès de vous en demandant que soit présenté, lors du prochain Conseil Municipal, l'amendement pour tenir compte de cette modification du règlement intérieur, pour tenir compte aussi des jurisprudences qui concernaient aussi la suffisance de ces espaces. Cela signifie que ces espaces doivent être proportionnés au volume de ces publications.

Certes, il est possible que l'amendement soit discutable. Le but était qu'il y ait un débat. Il aurait pu être également modifié, puisque les élus de la majorité peuvent eux-mêmes proposer des amendements. Il faut savoir que des modifications peuvent avoir lieu également en cours de séance. C'est tout le sens du Conseil Municipal : il faut qu'un débat se produise en son sein pendant ses séances. Ensuite, les décisions sont prises par voie de délibération. Malheureusement, aujourd'hui, à l'ordre du jour, ce n'est pas cet amendement transformé en délibération qui est mis à l'ordre du jour. C'est une autre délibération très minimaliste qui consiste à reprendre les tribunes du magazine municipal pour les dupliquer sur les différents supports numériques. Cela ne prend pas tout à fait en compte cette idée de proportionnalité.

Je déplore la manière dont les choses se font. Nous avons l'occasion de délibérer en Conseil Municipal avec tous les conseillers municipaux. Finalement, les propositions, que ce soit un amendement ou une proposition de délibération, passent « à la moulinette » du Cabinet qui propose des délibérations. Nous n'avons plus grand-chose à délibérer ensuite lors des Conseils Municipaux. Je trouve cela vraiment dommage et cela montre que le Conseil Municipal est parfois une chambre d'enregistrement, ce que je déplore vraiment. Nous avons vraiment perdu le sens de ce que c'était que de délibérer.

M. le Maire : Merci. J'avoue ne pas trop comprendre quels étaient vos souhaits après avoir entendu votre intervention.

Plusieurs points sur le sujet. Premièrement, nous ne vous avons pas répondu, parce que je vous avais dit que je tiendrais compte de ce que vous disiez la dernière fois et que nous proposerions quelque chose qui modifierait le règlement intérieur. C'est l'engagement que j'ai pris ici. Je tiens mes engagements. Il y a une délibération sur le sujet ce soir. Il n'était pas nécessaire de faire un recours

gracieux ou autre, puisque de toute façon, le fait de tenir compte de l'aspect numérique était proposé au Conseil Municipal ce soir. L'engagement a donc été tenu.

Deuxièmement, le Cabinet ne passe rien « à la moulinette ». Il passe ce que je lui dis suite à vos échanges et courriers.

Troisièmement, je rappelle que vous évoquez uniquement l'argument de proportionnalité. Je ne suis pas certain que ce soit à votre avantage si nous appliquons la proportionnalité. Nous sommes 29 et vous êtes 6 ou « 3 + 2 + 1 » ou 3 et 3. Si nous commençons à appliquer la proportionnalité, je ne suis pas certain que ce soit gage d'une meilleure présence sur les organes de communication divers et variés.

Vous connaissez la règle concernant le nombre de signes par tribune publiée dans le magazine municipal. Je crois qu'il n'y a plus trop de débats sur le sujet. Chacun a sa tribune. Tout cela tient compte des éléments évidemment règlementaires. Suite à votre demande que j'accepte, d'où la modification du règlement intérieur, nous proposons seulement que ces tribunes qui sont publiées dans le magazine de la Ville soient également diffusées sur les aspects numériques. Je veux bien discuter davantage et nous n'aurons peut-être pas la même vision des choses. Voilà ce qui est proposé ce soir à votre initiative. Je le dis. Vous pourriez tout de même reconnaître que je tiens compte de vos propositions, comme c'est le cas ce soir.

M. GOMET : *Lorsque je parlais de proportionnalité, c'était par rapport à un volume de publications et non par rapport à une représentativité. Cela signifie que c'est le caractère suffisant qui doit être retenu. En gros, c'est un quart de page pour 32 pages tous les deux mois. Pouvons-nous avoir le même espace sur les espaces numériques ? Sachant que rien que pour la page Facebook, le nombre de publications s'élève facilement à 250 publications tous les deux mois. C'était justement la question que je posais quant à la proportionnalité. Quand je parlais de proportionnalité, je souhaitais la proportionnalité par rapport à un espace suffisant, par rapport à une proportionnalité de volume de publications.*

Deuxièmement, il est évident qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur. Une fois que nous nous sommes aperçus – c'était le sens de mon amendement – que le règlement n'était pas « dans les clous », dans la mesure où il aurait dû être modifié lors du début du dernier mandat, nous n'avons donc pas d'autre choix que de le modifier. Je vais m'arrêter là. Effectivement, nous ne sommes pas forcément d'accord sur le contenu. C'était aussi le sens de délibérer. Si ma proposition ne convenait pas, il s'agissait potentiellement aussi de l'amender. C'était aussi le sens.

M. le Maire : *Je comprends. Vous pouvez déposer un amendement si vous le souhaitez. Nous pouvons le voter tout de suite si vous voulez. Vous pouvez le déposer. Je ne sais pas si vous l'avez toujours et si vous voulez le déposer. En tout état de cause, je crois qu'il y a une confusion sur la communication de la Collectivité. Vous me dites que le nombre de publications sur Facebook est de 250. Ne confondez pas la communication de l'institution avec la communication politique. Ce sont deux choses différentes. Je ne vois pas en quoi la majorité municipale – puisque vous êtes dans un débat uniquement politique sur ce fait – devrait être intégrée dans un mode de calcul politique avec les publications qui vont concerner les associations et autres événements. Qu'est-ce que cela a à voir ? Cela n'a rien à voir. C'est la raison pour laquelle le législateur a prévu des tribunes politiques qui permettent à chaque groupe de s'exprimer.*

Vous avez deux groupes à ce jour, à ce que je sache – sauf si vous apportez des précisions sur le sujet –, qui permettent d'avoir deux tribunes de l'opposition, avec un nombre de caractères qui est précisé dans la réglementation. Vous avez souhaité que soient pris en compte les aspects numériques, d'où la modification. Néanmoins, ne croyez pas une seule seconde que nous allons vous accorder, en proportion de toutes les parutions sur Facebook émanant de l'institution, une équité sur ce sujet. Vous pouvez vous rendre au Tribunal. Allez-y. Nous connaissons déjà le résultat. Rassurez-vous. Vous comprenez, Monsieur GOMET, vous pouvez m'apporter des précisions sur votre demande par rapport à ce que vous avez dit à l'instant, mais nous ne pouvons pas tenir compte des aspects de communication de l'institution dans une volonté de proportionnalité avec les tribunes politiques. C'est complètement illusoire.

M. GOMET : *Permettez-moi de réagir. C'est justement la définition. Vous parlez des informations concernant les associations, des informations concernant les événements, comme celui du 11 novembre, concernant des projets. Tout cela entre dans la catégorie de l'information générale. Ce sont tous les supports d'information générale qui sont concernés par cet espace.*

M. le Maire : *Soit. Monsieur HAMDIAOUI.*

M. HAMDAOUI : Cette délibération de ce soir n'est pas une volonté du Maire d'accorder ou pas le fait que quelqu'un de l'opposition dépose un amendement. C'est la loi. Nous demandons simplement à ce que le règlement intérieur rentre dans la loi. Ce n'est pas donc pas une décision du fait du Prince. L'esprit de la loi sur l'expression de l'opposition est la libre expression de l'opposition. Ici, je vois des tribunes de magazines. C'est la Ville de Dole qui a choisi la formule de « tribune », mais cela aurait pu être d'autres formules. Ce qui compte dans l'esprit de la loi, c'est la libre expression de l'opposition. C'est déjà bien que vous publiez les tribunes sur la page Facebook ou sur le site Internet. Cependant, la loi ne dit pas cela ; elle parle d'un espace de libre expression. C'est donc nous qui décidons de mettre ce que nous souhaitons. Ce n'est pas à la Municipalité de décider si elle va mettre les tribunes ou non. Si nous voulons mettre les tribunes, nous les mettrons ; si nous ne voulons pas les mettre, nous ne les mettrons pas.

M. le Maire : Évidemment.

M. HAMDAOUI : Je vois que les tribunes du magazine seront également publiées. C'est bien. Cependant, ce n'est pas l'esprit de la loi et ce n'est pas ce que nous demandons. Nous demandons que soit appliquée la loi qui parle de libre expression de l'opposition dans la proportionnalité des publications faites sur tous les supports en proportion. Vous pouvez consulter la loi : cela est précisé. Le débat de ce soir est aussi simple que cela.

M. le Maire : J'entends ce que vous dites, mais je précise que la libre expression des élus vous permet évidemment d'écrire ce que vous souhaitez. Ce n'est pas le sujet. Vous vous rendez compte tout de même que cela signifie qu'à tout moment, en permanence, il va falloir avoir un poste à la communication pour pouvoir publier ce que vous souhaitez quand vous voulez, en fonction d'une proportionnalité qui sera décidée de qui et de quelle manière. Aujourd'hui, il n'existe pas dans le magazine municipal une question de proportionnalité du contenu. Il existe en revanche une proportionnalité des groupes. Cela signifie que vous avez un groupe et vous pouvez publier une tribune, peu importe le contenu du magazine municipal. C'est la même chose pour la question de Facebook : vous avez un droit de publication, mais il n'existe pas, en fonction de telle actualité ou tel sujet, des publications Facebook.

M. HAMDAOUI : Nous verrons.

M. le Maire : C'est ce que nous vous proposons ce soir de modifier.

M. LEFÈVRE : J'entends cet échange. Une Ville est tenue par votre famille politique, que je connais bien. Je veux parler de la Ville de Colombes qui est mon autre ville. Sur la page Facebook de la Ville de Colombes, à ma connaissance, je n'ai pas vu de post du groupe d'opposition. Je suis assez souvent ce qu'il se passe à Bordeaux et à Strasbourg, dans les mairies que vous tenez. Ensuite, chacun a des pages Facebook de ses familles politiques ou d'autres outils de communication qui vont vous permettre de développer ce que vous avez à développer. En tout cas, je fais référence à une ville que je connais bien et qui, depuis les dernières élections, appartient à votre famille politique.

M. le Maire : On s'arrête là. Il y a une parole supplémentaire. Nous n'irons pas au-delà.

M. HAMDAOUI : Monsieur LEFÈVRE prend des exemples qui vont dans un sens. Il existe aussi d'autres collectivités qui ont ouvert leur site Internet à l'opposition en laissant libre expression de l'opposition, en permettant à l'opposition, à l'issue du Conseil Municipal, de faire un compte-rendu des débats. Il ne faut donc pas chercher des exemples comme cela. Il faut simplement l'esprit de la loi, qui est la libre expression de l'opposition. Quand on est démocrate, on respecte cette libre expression de l'opposition.

M. le Maire : La libre expression est le fait de pouvoir écrire ce que vous souhaitez dans les espaces qui vous sont dédiés. Vous aurez donc la possibilité d'écrire ce que vous souhaitez dans une place nouvelle qui vous sera donnée sur les espaces numériques, Internet et page Facebook, complémentaires au magazine municipal. Sinon, à ce compte-là, je vais dire « le groupe de la majorité va aller publier sur la page Facebook de la Ville à tout moment ». Vous rendez-vous compte ? Ce n'est plus le Facebook de la Ville, mais un Facebook politique à n'en plus finir. Je veux dire par là que nous sommes dans l'excès, et quand il y a de l'excès, il faut de la règle. Je crois que vous disposez de suffisamment d'espaces que vous pouvez alimenter librement pour faire valoir vos droits d'opposition. Il faut que nous soyons vigilants à l'équité.

Je rappelle qu'il n'existe pas d'iniquité, puisqu'aujourd'hui, il n'existe pas de tribune de la majorité publiée sur Facebook, par exemple. Il s'agit simplement d'une équité dans l'outil ou le support. Étant donné que le numérique prend aujourd'hui une place importante, nous allons également dédier les tribunes sur les espaces numériques. Vous aurez donc cette équité pour respecter cette équité dans les supports. Les tribunes seront publiées, que ce soit celles de la majorité comme celle des groupes d'opposition. Je crois que c'est assez commun.

Rassurez-vous, je ne suis pas sûr que si on sort de cette mairie, le premier sujet qui nous soit posé par nos concitoyens est de savoir si la tribune de l'opposition est sur Facebook. À mon avis, nous sommes bien loin des préoccupations de nos habitants. Vous pouvez tout de même vous exprimer assez librement. Au-delà de cela, il existe d'autres supports tout à fait possibles. Il y a les réunions publiques, la presse, etc. Il y a de quoi faire pour pouvoir s'exprimer. Le tout n'est pas toujours de s'exprimer, mais d'être entendu, ce qui n'est pas toujours simple.

Il y avait Monsieur PRAT qu'il ne faut pas oublier.

M. PRAT : *Merci. Je crois que ce que pointent Monsieur GOMET et mes collègues est le fait que la loi a évolué dans son esprit et qu'il y a eu un certain nombre de jurisprudences. À Colombes, il faut que l'opposition, comme ici, fasse évoluer les règles. Je ne sais pas ce qu'il se passe à Colombes, mais je pense que l'opposition pourra peut-être s'appuyer sur ce que fait l'opposition de Dole pour faire évoluer la communication numérique du site de Colombes. Aujourd'hui, ce que vous proposez, comme le dit Monsieur GOMET, est minimaliste. En effet, vous allez accorder les 1 000 signes de chaque groupe de l'opposition, mais aussi celui de la majorité. Je ne vois pas bien ce que cela apporte de plus par rapport au poids...*

M. le Maire : *Cela s'appelle l'équité, Monsieur PRAT.*

M. PRAT : *Oui, mais comme vous le disiez tout à l'heure, nous sommes 6 et vous êtes 29. Nous pourrions bénéficier de 10 %. Sur 250 posts notés par Monsieur GOMET sur deux mois, cela signifie que chaque groupe en bénéficie d'une douzaine. Je pense que sur l'espace numérique de la Ville, il pourrait très bien y avoir un espace où l'opposition pourrait alimenter des rubriques commentant le Conseil Municipal de ce soir par exemple, dans un volume dédié de 10 % au total.*

M. le Maire : *Cela créerait l'iniquité.*

M. PRAT : *C'est apparemment l'esprit de la loi qui a changé.*

M. le Maire : *Peut-être que votre façon de voir l'équité consiste à donner une expression supérieure à la minorité qu'à la majorité. Si vous conceviez ainsi l'équité, je comprendrais, mais ce n'est pas notre façon de voir. Vous me dites « vous allez aussi y être ». Cela me paraît évident. Je ne sais pas à quoi correspondent ces 250 publications, s'il s'agit d'une publication postée au côté du bal de je ne sais quelle association ou autre. Notre groupe majoritaire n'a pas à être tenu par les publications de la Ville de Dole qui sont sur Facebook en permanence. Nous ne pouvons pas comptabiliser ceci de cette manière. Nonobstant, il y a un point qui m'interroge dans ce que vous dites : en effet, vous dites « si nous appliquons la proportionnalité, ce que demandait Monsieur GOMET, vous allez être surreprésentés ». Je rappelle tout de même que le fait que vous soyez deux groupes politiques vous donne deux tribunes ! Comme quoi, le fait d'avoir plusieurs groupes présente aussi des atouts.*

M. PRAT : *Il pourrait même y avoir une tribune pour chaque personne.*

M. le Maire : *Il y a une tribune. Vous en avez deux puisque vous êtes deux groupes. Si demain, vous n'êtes plus qu'un seul groupe, il n'y aura peut-être qu'une seule tribune. Si vous êtes trois groupes, il y aura trois tribunes. C'est le principe qui n'est pas nouveau dans cette assemblée. Vous bénéficiez déjà d'une surreprésentation dans les tribunes du fait que vous soyez plusieurs groupes d'opposition, ce que je ne remets pas en cause. C'est la règle. Il n'y a pas de problème ; il peut y avoir des tendances qui s'expriment différemment, des nuances, des différences d'approches entre élus, et cela peut se comprendre. Je rappelle cela. Nous ne faisons qu'adapter les supports de communication à l'aspect numérique pour avoir une équité sur le sujet.*

Ensuite, si des jurisprudences et des modifications viennent à se faire entendre, nous en tiendrons compte. Pour être sur Facebook et suivre les pages d'autres collectivités, je ne vois pas même les tribunes des autres groupes. Si à chaque fois que la Collectivité fait une parution dans son rôle d'institution, il faut qu'il y en ait une du groupe minoritaire, cela me semblerait bien étrange. Parfois, la loi peut être étrange, mais c'est la loi.

M. PRAT : Je pense que la communication générale de la municipalité est orientée par la vue politique de ceux qui dirigent la municipalité. Cela atteint un point aujourd'hui que même sur les photos, les élus d'opposition n'apparaissent pas.

M. le Maire : Vous n'êtes peut-être pas souvent présents lors des manifestations.

M. PRAT : Je m'en fiche d'apparaître partout, mais à certains moments, la manière dont vous publiez les illustrations de l'information générale en est presque caricaturale.

M. le Maire : Nous avons entendu ce que vous aviez à dire sur ce sujet. Avez-vous d'autres demandes ? Je vais donc mettre aux voix cette modification du règlement. Y a-t-il des voix contre ? Je compte 5 oppositions et 1 abstention. Cette délibération est donc adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 5 oppositions et 1 abstention, adopte la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

M. le Maire : Je rappelle que si des adaptations réglementaires sont à faire, nous les ferons. Il n'y a pas de problème. Même si vous aviez raison, si jamais la réglementation et la loi ou toute autre forme juridique vous donnaient raison sur ce point de vue, j'avoue que pour l'ensemble des collectivités, cela serait extrêmement compliqué. Ce serait même ingérable. À ce compte-là, dans le magazine municipal, il faut vous donner l'équivalent du nombre de pages qu'il existe de publications dans le magazine. Sur Internet, à chaque fois que l'on poste une photo, il va falloir vous donner la possibilité de mettre une photo. Cependant, je me méfie parfois de certaines règles mises en place qui ne sont pas toujours très concrètes et applicables pour tous. Heureusement, je ne pense pas que l'on ira sur ces formes.

Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 2 : RAPPEL ANNUEL 2022 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DCM 22.14.11.99

Mme MANGIN : Le contenu du rapport annuel comporte deux volets, l'un sur la politique des ressources humaines en données chiffrées et l'autre sur les politiques menées sur leurs territoires en faveur de l'égalité.

Concernant la politique des ressources humaines, nous y trouverons des données relatives à l'effectif permanent ou recrutement, à la formation, au temps de travail, aux promotions, aux conditions de travail, à l'absentéisme et à la rémunération. Le rapport figurant en annexe présente des données des services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole pour l'année 2022.

Je vous en donne quelques chiffres clés. Les postes de Direction passent majoritairement féminins en 2022 avec 5 femmes et 4 hommes. Ils étaient au nombre de 9 également l'an dernier avec 4 femmes et 5 hommes.

Les postes de chefs de service sont en proportion 60 % de femmes avec un nombre de 13 postes et 40 % d'hommes avec un nombre de 9 postes. C'est le reflet de la répartition de l'ensemble des postes, pour lesquels la part des femmes pour 2022 s'élève à 66 % de l'effectif permanent et 34 % pour la part des hommes. À titre indicatif, le taux de féminisation est de 61 % au niveau national dans la fonction publique territoriale.

Par filière, nous avons une représentation classique des métiers avec une population majoritairement masculine dans les filières sportives et la police nationale. Les filières administratives, animation et médico-sociale restent majoritairement féminines. À noter l'équilibre de la filière technique qui enregistre 48 % de femmes et 50 % d'hommes. Les agents majoritairement féminins des écoles, crèches, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et en entretien relèvent de cette filière.

La pyramide des âges présente un personnel vieillissant. Les moins de 30 ans ne représentent que 9 % des femmes et 13 % d'hommes, alors que 35 % des femmes et 40 % des hommes ont tous plus de 50 ans.

Le taux d'absentéisme s'établit à 9,25 %, en dessous de la moyenne nationale à 9,50 %.

Au niveau des rémunérations, les femmes perçoivent, toutes catégories confondues, 5 % de moins que les hommes. Cet écart s'explique par la structuration de l'effectif, notamment dans les filières techniques et la police, majoritairement masculines et dont les échelles de rémunération de certains grades sont plus favorables que dans les autres filières. La pyramide des âges est un deuxième facteur expliquant cet écart, les femmes étant moins âgées que les hommes, leur ancienneté étant alors moins importante dans les critères indiciaires et donc avec une rémunération moins importante. Les avancements de grade en 2022 concernent 21 femmes et 3 hommes, et les promotions internes, 7 femmes et 3 hommes, représentatifs de la répartition générale hommes/femmes.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.
Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Mme HERRMANN : Merci. Les données chiffrées qui sont indiquées ne s'étalent que sur deux années consécutives. Par conséquent, nous ne pouvons pas mesurer une évolution qualitative des actions menées sur le mandat. Ne serait-il pas judicieux de mettre en place un indicateur de mesures globales à la manière de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ? Ce type d'indicateur permettrait de mesurer l'évolution dans le temps. Par ailleurs, parallèlement à ce rapport d'égalité femmes-hommes, il existe également un plan d'actions égalité femmes-hommes. Je souhaitais savoir de quelle manière s'articulent le plan et le rapport et pour quelles raisons ils ne se basent pas sur les mêmes critères d'évaluation.

M. le Maire : Je laisserais Madame MANGIN compléter ce que je peux dire sur le sujet.

Premièrement, s'agissant de la mesure dans le temps, c'est un rapport annuel pour lequel nous utilisons les données annuelles. Nonobstant, nous pouvons effectivement disposer d'un graphique supplémentaire qui pourrait reprendre précédemment les données. Le travail d'élu vous permet aussi de retrouver et de nous demander, tout simplement, les rapports précédents afin d'effectuer cette mesure dans le temps. Ceci étant, à défaut de les avoir dans le rapport, je peux vous dire que les choses ont considérablement évolué. Il est difficile d'utiliser le terme « améliorer », puisque cela dépend du critère que l'on veut intégrer pour considérer qu'une situation s'améliore. En tout état de cause, sur la question de la représentativité des femmes dans certains services que nous savions très minoritaire ou à l'inverse, la surreprésentation de femmes dans certains services que nous savions très largement majoritaire, les choses ont évolué. J'avoue à titre personnel que les femmes ont des préférences à titre personnel, les hommes également et c'est ainsi.

Ensuite, si nous voulons trouver des éléments plus particuliers sur le sujet, nous recrutons en filière technique plus de femmes qu'avant, parce que des femmes se sont formées à des métiers plus techniques. Nous avons ainsi des recrutements qui se font de manière plus importante sur les filières techniques.

Concernant les rémunérations, cela a été évoqué, notamment le fait que la filière technique soit mieux rémunérée que les autres filières. Or, il s'agit d'une filière très masculine. Par conséquent, cela présente une toute petite disparité de salaires entre les hommes et les femmes à l'échelle du rapport et de l'ensemble des agents.

Concernant le plan d'actions, je vais laisser Madame MANGIN répondre.

Mme MANGIN : Ce rapport a nécessité un travail très important de la part des RH. Pour compléter, je voulais ajouter qu'il y avait également deux directrices au service technique. Deux directeurs ont été recrutés pour les ALSH.

S'agissant du nombre de jours d'absence, vous avez pu constater une augmentation. En effet, en 2020 et 2021, ce nombre de jours a été fortement impacté par la crise du Covid. Par conséquent, il est compliqué de faire un état sur ces quatre dernières années, les années 2020 et 2021 étant largement impactées par la pandémie. Il faudrait éventuellement reprendre le rapport de 2019, que je peux vous procurer, afin d'obtenir un état avant 2020.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. DRUET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ma question est un peu technique. J'avais relevé les chiffres que vous avez donnés en introduction par rapport à la pyramide des âges dite « pyramide champignon ». Je suis intéressé par les actions qui peuvent être menées sur les TMS (troubles musculosquelettiques). Je sais que dans certains secteurs d'activité, il existe des référents membres du personnel, et des actions sont menées en lien avec la Direction suivant les postes. Des enquêtes sont organisées pour déterminer l'aptitude à un poste et pour voir les améliorations possibles par rapport aux troubles musculosquelettiques. Étant donné que l'on constate une pyramide des âges vieillissante, ce point est important. En effet, ces troubles musculosquelettiques sont tout de même à l'origine de divers arrêts de travail, de maladies professionnelles et à terme d'incapacité ou d'inaptitude au poste du travail. Je voulais connaître les actions menées sur notre collectivité. Je vous remercie.

Mme MANGIN : Ces questions relèvent plutôt du CHSCT, instance où ces questions sont abordées. Dans ce rapport hommes-femmes, les référents sont évoqués, mais dans le cadre du harcèlement au travail. Effectivement, des actions sont menées pour améliorer l'ergonomie au travail dans le cadre du CHSCT dans la mesure où cela relève de cette instance.

M. le Maire : De plus, un agent est dédié et chargé de toutes ces questions de prévention et de risques au travail. Il peut tout à fait intervenir si les agents en font la demande, et de toute façon, il intervient dans les services. Avez-vous d'autres questions ou d'autres observations ?

Mme JARROT-MERMET : Concernant le dispositif de signalement et de prise en charge des violences sexistes et sexuelles, deux référentes ont été nommées. Je me demandais pour quelle raison ont été nommées deux femmes et pas un homme et une femme pour la parité. Un protocole est-il mis en place et pouvons-nous en avoir connaissance ? Qui sont ces deux personnes ? Les agents ont-ils été prévenus ? En effet j'en ai interrogé quelques-unes qui travaillent pour la ville de Dole, et qui ne les connaissent pas. Elles n'ont peut-être pas été attentives à cette information. Je voulais des renseignements supplémentaires sur ce point.

Concernant le point conciliation avec la vie familiale, vous vous êtes mis en conformité avec les dispositions ministérielles. Vous avez précisé qu'une heure était accordée à une femme qui allaite. Je voulais être certaine que son heure lui était bien rémunérée. Je voulais savoir ce que vous entendiez par le terme « non récupérable » pour les femmes enceintes.

Concernant les actions menées, comme l'a déjà fait remarquer ma collègue, Octobre Rose, c'est très bien, mais je ne vois pas trop ce que cela vient faire dans le rapport égalité hommes-femmes.

Mme MANGIN : Concernant le dispositif de signalement, deux référentes agentes ont été choisies en fonction de leur métier. En effet, il y a une juriste et une personne qui travaille aux RH. Ce sont effectivement des femmes.

Le temps de travail pour l'allaitement est accordé de manière systématique sans attendre l'avis du médecin. Il n'y a donc pas de récupération au niveau de ces heures.

Mme JARROT-MERMET : J'avais aussi demandé si un protocole était établi dans le dispositif. Par ailleurs, concernant le terme « non récupérable », vous confirmez que leurs heures leur sont bien payées.

Mme MANGIN : Oui.

Cela a été remonté au niveau du Comité de Direction. Normalement, ce sont les chefs de service qui devaient informer les agents de l'existence de ces deux correspondantes.

M. le Maire : Tout en sachant que si des problèmes de ce type devaient se présenter, il est évident que l'agent qui viendrait à être concerné interpellerait sa hiérarchie ou le service des ressources humaines, qui immédiatement redirigerait cette personne vers les deux agents en charge de cette mission. Avez-vous d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Madame HERRMANN a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu concernant l'articulation entre le plan d'actions égalité hommes-femmes et le rapport. Dans le plan d'égalité hommes-femmes, il existe des critères d'évaluation que nous ne retrouvons pas dans le rapport. Je crois que nous sommes tous attachés ici à vouloir réduire ces inégalités entre les hommes et femmes. Il n'y a pas de doute sur ce sujet. Ce rapport présente l'intérêt de nous faire prendre conscience des inégalités systémiques dues soit au fonctionnement des institutions,

indépendamment des personnes pilotant l'institution, soit aux fonctions sociétales genrées. Si nous regardons les temps non complets, ce sont 80 % des femmes qui les subissent.

Il y a un autre critère sur lequel je voudrais attirer votre attention : les contractuels sont majoritairement des femmes (56 %). Ce temps non complet a évidemment une incidence sur la rémunération, puisque Madame MANGIN a dit qu'il existait une différence de 5 % entre les hommes et les femmes. Si nous effectuons la moyenne des données du tableau, cela représente 124 euros par mois, ce qui n'est pas négligeable, surtout pour les catégories C. Nous savons tous que ces inégalités existent partout et que cela n'est pas propre à la Ville de Dole. Cependant, l'intérêt de ce rapport est d'attirer notre attention sur ce genre de problématique et permet de s'interroger sur ce que nous mettons en place pour réduire ces inégalités, surtout sur les temps non complets qui ont une incidence sur le salaire, mais aussi sur la retraite.

Je vais répéter. C'est bien de mener l'action Octobre Rose. C'est bien que la Ville de Dole soutienne l'événement. Il faut le faire, et c'est tout à l'honneur de la Ville. Cependant, cela n'a rien à faire dans le rapport égalité hommes-femmes.

M. le Maire : *Aujourd'hui, la philosophie des rapports égalité hommes-femmes telle qu'elle est aujourd'hui précisée est de souligner l'inégalité des femmes par rapport aux hommes. C'est la raison pour laquelle les collectivités cherchent à montrer tout ce qu'elles font en faveur des femmes. C'est d'ailleurs le sens de votre propos. Il ne faut donc pas s'étonner que les actions qui concernent particulièrement les femmes soient communiquées. Ceci étant...*

M. HAMDAOUI : *Excusez-moi, Monsieur le Maire. Sur ce point, je ne suis pas d'accord. Cet événement n'est pas en faveur des femmes. Sinon, quand on distribue des roses, c'est une action en faveur des femmes pour la journée de « je ne sais quoi ». Il s'agit de la réduction des inégalités entre hommes et femmes.*

M. le Maire : *Oui, j'ai bien compris. Ceci étant, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre propos. Vous avez parlé des contractuelles qui étaient à 56 % des femmes. Cela signifie que 44 % sont des hommes. À quelques unités près, nous sommes quasiment à 50-50.*

Deuxièmement, vous rappelez la question du salaire par rapport au temps non complet. Ce n'est pas parce que ce sont des femmes, mais parce que ce sont des filières qui essentiellement attirent des femmes en tant que salariées. L'approche est différente. Je le redis : oui, la filière technique est davantage masculine alors que la filière notamment liée aux affaires scolaires, extras et périscolaires, attire beaucoup de femmes. Ce phénomène n'est pas nouveau. Ce n'est donc pas parce que ce sont des femmes, mais parce que ces filières attirent surtout des femmes, comme les filières techniques attirent surtout des hommes. Ceci étant, les choses évoluent tout doucement et c'est à chaque individu de faire ses choix de formation tels qu'il le souhaite.

De facto, les salaires de la filière technique sont plus importants par leur statut que les autres filières. Comme ce sont des filières très masculines, de facto, le rapport au salaire est un peu plus important pour les hommes que pour les femmes. Ce n'est pas une politique salariale qui conduit à cette iniquité, mais c'est effectivement qu'il existe des filières qui attirent plus de femmes que d'hommes et inversement. Nous ne pourrions guère faire mieux que cela. C'est peut-être tout simplement la société qui veut cela et que les choix des femmes sont ce qu'ils sont et de même pour les hommes. Je rappelle qu'à l'inverse, nos cadres de Direction sont très majoritairement maintenant féminins. C'est ainsi.

Mme MANGIN : *Je voulais revenir sur la question des temps de travail partiels et non complets. Le temps de travail partiel est un temps choisi, alors que le travail non complet est subi. Ces dernières années nous avons beaucoup travaillé sur la déprécarisation pour limiter le nombre de gens à temps non complet.*

M. HAMDAOUI : *Je ne peux pas me satisfaire de ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. Nous ne pouvons pas dire : « Les choses sont ainsi. » Un tel rapport ne sert pas à simplement constater que la filière technique est plus rémunératrice que les autres filières. On s'arrête à ce constat et on ne fait rien. Le rapport sert à nous faire prendre conscience de cela et à se demander ce que l'on peut faire. Il est vrai qu'il y a des raisons sociétales qui font que les choses sont telles qu'elles le sont. Je l'ai dit. La question est de savoir ce que fait la collectivité, de quelle manière elle peut sensibiliser les femmes pour les orienter sur les filières techniques. Il ne s'agit pas simplement de dire que les choses sont ainsi et on s'arrête là. Sinon, à quoi sert le rapport ?*

M. le Maire : Le rapport offre une photographie de la situation et permet, s'il existe de profonds problèmes, de les solutionner. Je considère qu'il n'y a pas de problème. Les choses évoluent progressivement. Les problématiques salariales ne sont pas dues à la question de l'homme et de la femme, mais elles sont dues à des filières. Vous prenez le sujet à l'envers. Je considère que c'est surtout pour cette raison qu'il existe des disparités dues aux filières, mais cela n'est pas dû au fait d'être une femme ou d'être un homme. Par ailleurs, des recrutements sont faits en permanence. Des femmes sont affectées aux espaces verts, nous allons recruter une électricienne, parce que cette personne a fait le choix d'une formation en électricité. C'est tout.

Je crois qu'il ne faut pas vouloir avoir une prise sur tout. Je vais même vous dire une chose. Si l'on mobilisait autant d'énergie sur les violences faites aux femmes et les véritables discriminations que dans une collectivité, peut-être que la société s'en porterait mieux. En effet, ce ne sont pas dans les collectivités que les problèmes sont là. Je vous le dis donc avec beaucoup d'honnêteté, assez directement. Je crois que de ce point de vue, beaucoup de choses ont évolué. Finalement quand je vois le rapport qui permet de faire cette photographie à l'instant T, si tout le monde était aussi vertueux partout, ce serait très bien. Je le dis même aussi en politique, rassurez-vous. Je ne peux que constater que vous étiez deux têtes de liste masculines également aux législatives.

Attention de ne pas vouloir se prévaloir de principes moraux fondamentaux sur le sujet alors que ce n'est pas toujours si évident ou si simple. Je pense que ce qu'il faut combattre sur ce sujet-là par rapport aux femmes, ce sont bien sûr premièrement les iniquités salariales liées au fait d'être femme, et notamment par rapport aux problématiques de maternité, et deuxièmement, ce sont bien évidemment les violences faites aux femmes qui sont un vrai sujet.

Quand nous sommes autour de cette table à discuter de problèmes qui n'en sont pas, selon moi, alors qu'il existe de véritables problèmes à côté de ce sujet, pas forcément dans notre collectivité fort heureusement, mais à l'échelle de la société, je me dis que les violences faites aux femmes sont un réel sujet. Vous allez me dire que cela peut être un autre sujet, et je comprendrais que vous le disiez, mais je pense qu'aujourd'hui notre collectivité a beaucoup évolué de ce point de vue. Je ne dirais pas qu'elle a fait des efforts, mais je dirais tout simplement que la société a fait que des hommes ont commencé à aller travailler dans des filières exclusivement féminines et que les femmes ont commencé à aller travailler dans des filières exclusivement masculines. Les choses évoluent donc de ce point de vue. C'est à nous maintenant d'être vigilants et il s'agit peut-être du vrai sujet, même s'il n'y a aucun problème qui est remonté de ce point de vue.

Il s'agit de savoir de quelle manière ces hommes qui intègrent des filières très féminines sont bien accueillis et sont bien à leur place dans ces services et qu'à l'inverse, des salariées femmes qui intègrent des filières techniques sont bien accueillies, mais je n'ai pas non plus de remontées problématiques de ce point de vue. C'est peut-être sur ce point que la collectivité peut être présente particulièrement. Vous parliez des actions qui peuvent être menées : il s'agit peut-être de la vigilance de ce point de vue, même si j'ai le sentiment que l'intégration se passe bien et que j'ai également le sentiment que le fait que des filières qui étaient très masculines accueillent des femmes et inversement est plutôt bienvenu, que c'est plutôt salué dans les services et dans les équipes. Finalement, cette mixité hommes-femmes dans les services, qui progresse d'année en année, va plutôt dans le bon sens. Voilà ma vision des choses.

Monsieur HAMDAOUI, pour une dernière intervention.

M. HAMDAOUI : Vous avez dit qu'en résumé, il n'y a pas de problème qui émane de ce rapport. Je ne peux pas laisser passer cela. Ce sont 80 % des femmes qui sont à temps non complet.

M. le Maire : Il s'agit d'un problème de temps non complet et non un problème exclusivement de femme.

M. HAMDAOUI : 80 % des femmes en temps non complet, c'est un problème ; 124 euros de moins par mois que les hommes, c'est un problème ! On ne peut pas laisser dire que ce n'est pas un problème. C'est un problème ! De même, 5 % de différence de salaire, c'est un problème !

M. le Maire : Je ne suis pas d'accord sur les raisons pour lesquelles cette différence existe.

Mme MANGIN : Je voulais juste préciser que la moitié des femmes en temps non complet ont tout de même plus de 20 heures par semaine. Nous y travaillons. En revanche, je précise bien que le temps partiel est du temps choisi, ce qui concerne aussi certaines personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. le Maire : Merci. Nous passons au rapport n° 3.

Sylvette MARCHAND quitte la séance
Philippe JABOVISTE s'absente

RAPPORT N° 3 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

DCM 22.14.11.100

M. le Maire : J'aborde plusieurs points sur ce rapport d'orientations budgétaires qui va être décliné dans un instant par Jean-Pascal FICHÈRE. Vous savez naturellement que ce rapport va conduire à l'élaboration du budget 2023 qui sera voté en décembre prochain. Naturellement, le rapport d'orientations budgétaires 2023 contient plusieurs données nouvelles qui vont entrer en ligne de compte. Dans les rapports précédents de cette mandature, j'ai souvent dit que le rapport d'orientations budgétaires et les orientations étaient établis dans une certaine forme de continuité. Je ne dirais pas ceci pour 2023.

D'abord, j'avais déjà souligné des évolutions lors du Conseil Municipal de septembre, voire de juin 2022 lors de la décision modificative. Nous avons préfiguré ces évolutions, concernant notamment des augmentations importantes des dépenses de fonctionnement de la collectivité sur deux aspects. D'abord, l'augmentation, légitime, des salaires de nos salariés qui s'est effectuée en plusieurs temps courant 2022 et également 2023 – je pourrais même y intégrer 2021 – avec l'augmentation du SMIC, l'augmentation des catégories C, l'augmentation du point d'indice décidé par le gouvernement de 3,5 %, auxquels s'ajoute l'évolution habituelle du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), notamment des évolutions de grades et d'échelons. Tout cela fait qu'en trois ans, cette donnée, particulièrement par l'augmentation du point d'indice, s'évalue approximativement à 1 million d'euros.

Ensuite, j'avais parlé en septembre 2022 de l'évolution des coûts de l'énergie. Ces coûts de l'énergie bondissent de façon très importante depuis la mi-2022 et auront un impact 2023 sur une année. Cette évaluation 2022 s'élève environ à 1,7 million d'euros pour approcher 3,1 millions d'euros en 2023, ceci s'ajoutant à l'augmentation salariale que j'ai évoquée.

Finalement, nous avons – donnée importante et nouvelle – une baisse importante de notre épargne, de notre autofinancement, c'est-à-dire de la différence entre nos dépenses et nos recettes, qui s'évalue environ à 38 % d'épargne en moins. Il a été constaté une première baisse en 2022, puis en 2023. Ce sont des dépenses subies. Ce ne sont pas des dépenses qui sont à l'origine de la collectivité, même si j'ai parlé de l'augmentation des salariés de la collectivité qui me paraît légitime. Même si nous devons en subir les conséquences financières, d'abord, comme tout le monde, nos salariés sont impactés par l'inflation. Néanmoins, au-delà de cela, certains salaires sont toujours assez bas, notamment les catégories C et le SMIC qui ont été revalorisés, ce que nous pouvons tout à fait comprendre et soutenir. Il n'en demeure pas moins que l'augmentation des coûts de fonctionnement de la collectivité n'est pas liée au choix et à la politique de la majorité municipale. Cependant, nous devons bien évidemment en tenir compte pour élaborer le budget 2023.

Nous vous présentons donc ce soir dans ce rapport d'orientations plusieurs orientations budgétaires. La première consiste notamment à ne pas faire évoluer les taux d'imposition de la commune malgré les difficultés que j'ai évoquées. La deuxième est de baisser les charges de fonctionnement de la collectivité – encore, car nous avons été très vigilants de ce point de vue ces dernières années – hors énergie, hors budget des ressources humaines. Il ne serait pas concevable que nos charges de fonctionnement augmentent à nouveau, du moins en plus des deux postes de charges majeures que j'ai évoquées, que sont les salaires et l'énergie. Il faut bien évidemment que nous baissions ces charges pour pouvoir continuer d'investir, mais de façon beaucoup plus modeste, avec des priorités dans l'investissement, qui sont notamment le plan Nouvelle Génération pour la réhabilitation des écoles et plus globalement, toutes les politiques visant à réduire nos coûts de fonctionnement en énergie et nos politiques de transition écologique.

Enfin, le dernier élément important est la baisse de l'endettement de la Ville de 1 million d'euros, puisque – je l'ai toujours dit – il faut corréliser notre endettement en fonction de nos ressources. Il s'agit d'un principe de bon sens. Quand vous avez certains moyens, vous pouvez emprunter pour

investir. Quand vous avez moins de moyens, vous devez investir moins et vous endetter moins. Le budget 2023 tentera donc de s'élaborer avec un désendettement proche de 1 million d'euros.

Je rappelle par ailleurs que nous avons mis en place dès la fin de l'été, voyant les choses évoluer difficilement sur l'énergie, un plan d'économie d'énergie que nous avons présenté, dont nous évaluons les effets à hauteur d'environ 650 000 euros. Pour autant, la prudence nous imposera de tenir compte dans notre budget d'une dépense moindre, entre 200 ou 300 ou 400 000 euros, pour nous garder une marge, parce que ce sont des évaluations d'économie qui dépendront bien évidemment des coûts de l'énergie. Si le coût de l'électricité ne baisse pas, sous réserve d'évolutions européennes et de la géopolitique, le prix du gaz est revu tous les trois mois environ. De ce point de vue, des évolutions peuvent avoir lieu à la baisse comme à la hausse. Par conséquent, par prudence, sur nos évaluations, nous veillerons à avoir au sein du budget une économie telle qu'elle est mesurée, moindre à l'inscription budgétaire.

Je rappelle aussi que nous avons bien fait d'anticiper un certain nombre d'éléments, notamment sur les coûts de l'énergie, en investissant ces dernières années dans nos écoles, dans plusieurs bâtiments municipaux pour renforcer l'isolation, en faisant étendre le réseau de chauffage urbain à plusieurs équipements. De plus, nous avons pris la décision au printemps dernier de construire une nouvelle chaufferie dont nous devrions poser la première pierre au mois de janvier 2023 avec un début de fonctionnement en fin d'année 2023. Je ne vais pas chiffrer tous ces éléments, mais ils permettent d'avoir un impact des coûts de l'énergie moins fort.

Bien évidemment, nous avons de grandes différences entre collectivités. Certaines collectivités qui recueillent en leur sein beaucoup d'équipements publics par leurs charges de centralité (salles associatives, salles des fêtes, gymnases, écoles et autres) sont évidemment beaucoup plus touchées que des communes qui n'ont pas d'équipement. Il faut bien évidemment moins chauffer. Quand la masse salariale représente environ 11 millions d'euros sur la Ville, l'impact des décisions gouvernementales est différent que sur une petite commune. D'autres impacts – nous le verrons à l'Agglomération – font que des ressources supplémentaires pour les collectivités qui perçoivent la TVA désormais à la place de la taxe d'habitation, compte tenu de la TVA dynamique, peuvent avoir un surplus de recettes que nous n'avons pas, nous les communes, puisque nous n'avons pas de compensation de TVA.

Ces éléments font que les villes, particulièrement les villes moyennes et les grandes villes, sont impactées fortement. Bien évidemment, si nous chiffrons tout, nous constatons une augmentation de dépenses de 2 millions à 2,5 millions d'euros supplémentaires. Nous pouvons nous rassurer en voyant certaines autres villes, qui pour des raisons de contrats, en raison du fait qu'ils n'ont pas de chauffage urbain qui est à 50 % gaz et à 50 % énergies renouvelables, peuvent avoir 2, 3, 4 ou 5 millions d'euros. J'étais avec mon collègue allemand de Lahr qui va subir 8 millions d'euros de dépenses supplémentaires, tout comme la Ville de Besançon. Oui, les temps changent. Nous devons en responsabilité nous adapter en espérant que ces orientations budgétaires difficiles qui nous attendent en 2023 soient passagères.

Cependant, comme nous l'avons dit dans un certain nombre de collectivités, notamment celle où je siège au Conseil Départemental, nous n'avons aucune vision sur le sujet. Nous devons espérer bien évidemment une baisse des coûts de l'énergie, parce que le surcoût en charges de personnel, lui, perdurera bien évidemment. Ceci a un impact important sur l'investissement qui pourrait être divisé entre deux et trois par rapport à habituellement. La responsabilité et le sérieux budgétaires nous conduisent à avoir ces orientations. Tout est encore discutable dans l'élaboration du budget sur les pistes et marges d'économie possibles. Voilà ce que je voulais dire en préambule.

Je laisse au rapporteur général du budget, Jean-Pascal FICHÈRE, le soin de vous présenter plus en détail un certain nombre de chiffres sur ce rapport.

Une présentation est projetée en séance.

M. FICHÈRE : *Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme l'a dit le Maire, nous sommes sur un budget en préparation qui est un budget de rupture. Je crois que c'est la première fois que nous avons de telles carences auxquelles il faut faire face par rapport aux données budgétaires.*

Je passe rapidement sur la première slide qui rappelle les orientations budgétaires. La loi nous invite à mettre en place un débat d'orientations budgétaires avec la présentation de ce présent rapport qui est sous vos yeux ce soir. Vous connaissez les projections macroéconomiques qui ne sont pas très bonnes. La croissance du PIB est attendue à 0,5 % en espérant que ce sera tenu. Les prix à la

consommation sont en attente de +4,7 %, ce qui est encore le « moins pire » par rapport à la zone Europe, mais c'est ce qui est espéré et nous espérons encore que nous resterons en dessous de 5 %. Le taux de chômage restera contenu à 7,6 %. Ce sont des conditions encore assez favorables en France en comparaison avec le reste de l'Europe. Néanmoins, les données sont ce qu'elles sont avec les difficultés.

Vous avez ensuite un rappel sur les collectivités locales. La situation financière en 2021 était plutôt saine avec une forte progression des recettes pour l'ensemble des collectivités, des progressions de charges qui étaient inférieures à celle des produits, ce qui dégagait encore un petit peu de marge. Par conséquent, le taux de financement s'est amélioré. Ainsi, jusqu'à fin 2021, tout allait plutôt bien. En 2022, la situation s'est dégradée, comme cela a été précisé. Je ne vais pas vous refaire le rapport qui vient d'être exposé. Évidemment, en 2022, il nous faut faire face à des données nouvelles. Pour le projet de loi de finances pour 2023 en ce qui concerne les collectivités locales, nous savons que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est stable : il y aura une petite amélioration de 320 millions d'euros sur l'ensemble de la DGF, ce qui se concrétiserait par 90 millions d'euros pour la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). La Ville peut espérer obtenir un petit boni, même si les chiffres ne sont pas connus aujourd'hui. Le reste concerne des dotations qui n'auront pas un impact concret pour nous.

La nouveauté importante est la création d'un fonds vert de 2 milliards d'euros. Nous allons essayer dans le cadre des projets de transition écologique d'arriver à bénéficier de ce nouveau fonds, compte tenu des nombreux projets que nous avons en la matière.

Nous ne sommes pas concernés sur la Ville de Dole par la suppression progressive de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), celle-ci concernant essentiellement les communautés de communes.

Le dispositif de compensation à l'inflation est un système de bouclier mis en place par l'État. Cependant, ce bouclier n'est pas applicable à la Ville de Dole, parce que nous ne remplissons pas les trois conditions qui sont prévues par le texte. Une autre disposition est prévue dans le cas où le coût de l'énergie serait supérieur à 300 euros du mégawattheure. Aujourd'hui le problème est que la Ville de Dole n'en bénéficierait pas non plus, parce que nous sommes aussi sur un montant inférieur. Nous espérons donc que le projet de loi de finances évoluera à ce sujet.

La fiscalité est le seul point positif par rapport à l'évolution financière. En effet, une valorisation de 3,4 % a été constatée en 2022 pour l'application des indices, que vous avez dû d'ailleurs constater sur vos propres feuilles d'impôts. Nous avons une augmentation en 2023 sur les bases locatives qui avoisineraient 7 %. Nous verrons plus tard, mais pour l'instant, compte tenu des aléas, que nous avons maintenu 6,5 % pour la construction des orientations budgétaires de notre Ville.

Une Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) 2023-2027 (les fameux contrats de Cahors mis en place dans le mandat précédent) prévoit de mettre en place un dispositif d'encadrement des dépenses pour limiter l'augmentation des dépenses des collectivités territoriales. Cependant, a priori, cela concernerait des collectivités, dont les dépenses sont supérieures à 40 millions d'euros. Normalement, la Ville de Dole ne rentrerait pas dans ce dispositif. De toute manière, cela ne nous empêche pas de limiter nos dépenses, bien évidemment, par la contrainte.

Les hypothèses retenues ont été évoquées précédemment par le Maire de Dole. La première orientation forte qui est retenue est bien sûr le gel des taux d'imposition. Deuxièmement, s'agissant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous essayons d'être le plus contraignant possible sur des dépenses de fonctionnement hors énergie et masse salariale que nous gérons par ailleurs. Ensuite, la volonté de désendetter la ville à hauteur de 1 million d'euros a été également annoncée. Enfin, les dépenses d'équipement vont être orientées vers la transition écologique et les autres tarifs seront stabilisés.

S'agissant des ressources, le reste des recettes est constant. Nous avons considéré qu'au-delà des variables que je viens d'évoquer, le reste serait assez constant. La DGF sera constante à la DSU près, mais elle sera un peu marginale. En revanche, les conventions fiscales seront alignées sur la fiscalité de base, donc sur 6,5 %. Nous avons considéré que les autres recettes sont à près reconduites à l'identique, sauf la perte du loyer IDMM (Industrie Doloise de Micro-Mécanique), dans la mesure où, ayant vendu le bâtiment, nous ne percevons donc plus le loyer en contrepartie. Au total, nous les recettes s'élèveraient à 25,5 millions d'euros, contre 25,3 millions d'euros. Par rapport au CA envisagé, avec l'atterrissage attendu, nous arriverions à maintenir à peu près nos recettes globalement.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, sachant que les coûts de l'énergie, des matières premières, fournitures scolaires, entretien et l'eau représentent 56 % des dépenses à caractère général. L'impact le plus fort se situe ici. Comme l'a rappelé le Maire de Dole, le coût de l'énergie passe de 1,7 million d'euros à 3,1 millions d'euros. Nous estimons que nous allons pouvoir réduire les coûts de l'énergie avec le plan. Nous espérons pouvoir contenir les dépenses à 2,8 millions d'euros, voire un peu en dessous.

S'agissant des effectifs, nous sommes sur une stabilité, comme cela vient d'être rappelé. Les effectifs sont de 315 ETP en 2023 contre 316 en 2022. Ce ne sont que les mouvements naturels, mais il n'y a pas de mouvement significatif. Cela nous conduirait sur le chapitre 012 à une augmentation de 0,7 % compte des départs et des rentrées. La masse salariale serait donc à peu près contenue à 100 000 euros par rapport à l'année précédente compte tenu des profils des embauches et des départs.

L'évolution de l'autofinancement brut a déjà été évoquée. Une baisse est prévue puisqu'en effet, l'atterrissage en 2021 était à 5,6 millions d'euros. En 2022, nous attendons un atterrissage de 3,8 millions d'euros pour tenir compte de l'augmentation sur laquelle nous avons délibéré au mois de septembre dans le cadre du BS. En 2023, est attendue une chute à hauteur de 3,5 millions d'euros sur le taux de financement brut compte tenu de tout ce qui vient d'être évoqué. Nous observons donc une chute de près de 2 millions d'euros entre 2021 et 2022 et 2023, puisque les deux années sont impactées fortement par ce qui a été évoqué.

La dette va pouvoir se stabiliser à la baisse, parce que l'objectif est de réduire de 1 million d'euros l'endettement de cette année. Nous passerions de 39,8 millions à 38,6 millions d'euros à la fin de l'année avec une annuité sensiblement stable par rapport aux années précédentes. Il existe donc une continuité des annuités, avec néanmoins une légère augmentation liée à l'augmentation des taux d'intérêt tels que nous les attendons, même si nous avons peu d'impact puisque la plupart de nos emprunts sont bloqués avec des taux fixes.

Concernant les dépenses d'investissement, les dépenses d'investissement sont à hauteur de 4,365 millions d'euros. Le montant est relativement modeste par rapport aux années précédentes, puisqu'il s'élevait à 8,9 millions d'euros en 2021 et 5 millions d'euros en 2022. Nous avons déjà un peu réduit. En 2023, le montant serait de 2,9 millions d'euros. Si nous résumons les grands postes, nous aurons :

- les équipements divers (informatique, vidéosurveillance, etc.) à hauteur de 590 000 euros ;*
- les affaires éducatives à hauteur de 315 000 euros, ce qui correspond à l'ensemble des travaux faits dans les écoles hors le plan MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique) ;*
- la culture à hauteur de 185 000 euros ;*
- la transition écologique à hauteur de 1 070 000 euros (notamment avec le MPPE, plan de travaux dans les écoles) ;*
- la voirie à hauteur de 810 000 euros : il y a aussi un effort, parce qu'il existe des besoins assez importants, notamment l'avenue de Northwich qui est programmée.*

Pour le reste, 200 000 euros sont attribués au parc urbain pour continuer l'évolution pluriannuelle qui a été pressentie. Les travaux de bâtiments à hauteur de 910 000 euros concernent l'ensemble des travaux nécessaires dans les différents bâtiments dont nous disposons, dont les gymnases. Enfin, l'aménagement urbain s'élève à 240 000 euros. Avec les recettes attendues, les dépenses nettes s'élèveraient donc à 2,969 millions euros. Nous voyons que nous baissions significativement nos capacités d'investissement, mais cela fait partie des orientations que nous sommes contraints de suivre.

Vous avez ensuite la synthèse. Nous voyons que l'ide taux de financement brut descend de 4 millions d'euros à 3,5 millions d'euros, avec les annuités, 4,6 millions d'euros. Le taux de financement net passe en négatif (cela faisait un moment que cela n'était pas arrivé dans ces constructions budgétaires) hors recettes récurrentes. Vous voyez que nous étions à 1,1 million d'euros lors de l'élaboration du CA 2021. Heureusement, avec nos recettes récurrentes, nous arrivons à 1,4 million d'euros. L'autofinancement net est donc positif de 300 000 euros, mais il plonge de manière très sensible.

L'équilibre est très fragile sur l'estimation du budget de 2023 compte tenu des données dont nous disposons, mais les engagements de la collectivité sont assez lourds et nous ne pouvons pas arrêter une machine qui avance. Nous avons beaucoup de dépenses incompressibles qu'il faut bien sûr assumer, ce qui la logique.

En résumé, nous devons :

- constater la forte augmentation des coûts liés à l'énergie ;
- mettre en place le plan d'économie d'énergie en essayant de tendre vers 650 000 euros d'économies d'énergie ;
- maintenir les taux de fiscalité ;
- réduire la dette de 1 million d'euros ;
- maintenir les investissements à minima comme cela vient d'être évoqué à l'instant.

Il existe notamment des investissements pour les économies d'énergie pour les écoles et pour l'éclairage public, qui est aussi une source de dépenses assez importantes en matière énergétique.

Bien entendu, nous pouvons répondre à vos questions quand vous le souhaitez.

M. le Maire : Je vous remercie de cette présentation. J'ai donné tout à l'heure un certain nombre d'éléments. Je voudrais ajouter un point, même si Jean-Pascal FICHÈRE l'a peut-être évoqué. Je veux parler de la question fiscale. Si nous n'augmentons pas nos taux, nous la commune, les habitants devront subir l'augmentation des bases décidées par l'État qui, dans le mécanisme de fixation, est discuté au Parlement chaque année et qui, très généralement, tient compte de l'évolution de l'inflation. Cela signifie que ce qui est retenu actuellement, ce sont 6,5 % qui devront donc être sollicités suite aux décisions d'État, mais qui permettent à la collectivité d'avoir une recette sans laquelle nos finances, et notamment nos services publics, seraient encore un peu plus en difficulté. Je lance le débat s'il y a des interventions.

M. HAMDAOUI : Je voudrais faire deux remarques sur le rapport qui doit contenir des éléments sur les effectifs. Or, nous avons seulement les équivalents temps plein et non les effectifs, mais ce sera pour la prochaine fois. Deuxièmement, il manque le temps effectif de travail. Il apparaît le temps théorique et la façon dont c'est calculé. J'aimerais bien avoir le temps effectif de travail, si vous pouviez nous le faire passer dans les prochains jours, s'il vous plaît.

M. le Maire : Le taux horaire de travail ?

M. HAMDAOUI : Non, le temps effectif. Je lis en première page « Le rapport est complété par les éléments suivants : structure des effectifs (nous ne l'avons pas) et la durée effective du travail dans la commune ». Nous avons seulement la durée théorique, la façon dont c'est calculé, mais nous n'avons pas la durée effective. J'aimerais bien la connaître, s'il vous plaît.

M. FICHÈRE : La durée effective est à 1 607 heures.

M. HAMDAOUI : Il s'agit de la durée théorique avec le calcul, etc. Ensuite, j'aimerais obtenir la donnée concernant le temps effectif.

M. le Maire : Merci. Avez-vous d'autres interventions ?

M. DRUET : J'avais quelques remarques à faire concernant ce rapport d'orientations budgétaires. Ma première remarque concerne la hausse des coûts de l'énergie, notamment l'électricité. Avec le plan d'économie d'énergie que vous avez annoncé récemment de 650 000 euros... (propos inaudibles) qui peut éviter une forte hausse, mais qui reste assez importante pour l'année 2023, puisqu'elle est estimée à 3,1 millions d'euros, vous avez annoncé aussi l'extinction de l'éclairage public à 70 % de la Ville de Dole d'ici janvier 2023. Sous le mandat précédent, plusieurs travaux d'aménagement ont été faits, et il est dommage de ne pas avoir profité de cette période d'investissement pour mettre en place des capteurs d'éclairage et autres dans les secteurs dans lesquels on était et de ne pas avoir mis en place cette action bien avant. Je pense que nous aurions pu commencer à faire des économies d'énergie sur les 400 000 euros d'énergie qui sont dépensés chaque année dans l'éclairage public.

Ma deuxième remarque concerne la capacité de désendettement de la Ville, la dette augmentant depuis un certain temps. Elle était à 7,1 années en 2021. Vous l'aviez estimé dans le ROP 2022 à 8,8 années. Finalement, elle est passée à 10,5 ans sur cette année dans le rapport que vous nous avez présenté. L'estimation de 2023 est à 11,1 années. Je trouve que cela devient inquiétant de constater des hausses aussi importantes, notamment en arrivant à 10,5 années. Je fais remarquer qu'il faut donc être vigilant sur ce point, et j'attire l'attention pour les orientations et la préparation du budget. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : Vous avez parlé d'un budget de rupture, et vous avez insisté, parmi les différents points, sur la baisse de l'endettement. Cela m'a presque surpris lorsque j'ai lu le rapport. Depuis que je suis conseiller dans cette salle, je vois régulièrement mes collègues qui pointent l'endettement de la Ville, et chaque fois, vous taclez en nous renvoyant au temps où nous étions à votre place. D'un seul coup, cela semble urgent de désendetter. Je me suis posé un petit peu la question. Évidemment, le coût des charges de fonctionnement, en particulier les charges salariales, augmente. Nous ne pouvons que nous féliciter du fait que les salaires augmentent, et à mon avis, ils n'augmentent pas encore assez. Certes, il y a l'énergie, et je suis totalement d'accord avec le plan de sobriété énergétique que vous avez mis en place.

Cependant, je me demande s'il n'y a pas eu un manque d'anticipation – qui peut peut-être être remédié – dans la manière dont le plan MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique) a été mis en place. Maintenant, je suppose que vous devez commencer à avoir les chiffres des groupements d'entreprises avec lesquelles travaille la SPL (Société Publique Locale). Je pense que vous sentez que les loyers que va devoir payer la Ville de Dole vont être plus élevés que ce que vous pensiez. N'est-ce pas ce qui explique que vous envisagiez ce désendetter de 1 million d'euros cette année parce que vous craignez que dans les années qui viennent avant la fin du mandat, vous n'ayez à subir ces loyers importants avec ces groupements d'entreprises privées ?

En tout cas, je crois qu'il faut vraiment être vigilant dans la manière dont vont être effectués ces travaux. L'important est l'efficacité. C'est l'économie d'énergie réalisée à la fois pour le climat et pour les recettes de la commune. Puisque Monsieur LEFÈVRE citait tout à l'heure Colombes, je vais de mon côté citer Grenoble. J'ai visité cet été des rénovations d'écoles à Grenoble. Pour tout ce qui concerne les rénovations, la Ville de Grenoble a privilégié le fait de ne pas ménager l'esthétique, c'est-à-dire que ce qui compte, c'est l'efficacité énergétique. Si les tuyaux restent apparents, ce n'est pas grave, puisque cela permet de réaliser des économies. Je crois qu'il existe de nombreuses petites économies qui peuvent devenir de grosses économies dans la manière dont on met en œuvre ces économies d'énergie. Il faut donc transmettre cette philosophie à ces groupements d'entreprises qui n'auront pas forcément cette vision.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, on a cité l'énergie, les ressources humaines. Vous parlez de diminution des charges de fonctionnement. J'aimerais savoir quelle est votre marge de manœuvre, sur quoi vous comptez travailler dans cette baisse de charges de fonctionnement hors énergie et ressources humaines. Ensuite, j'ai pointé dans vos investissements un investissement qui me semble important, trop important dans ces années durant lesquelles nous essayons de faire des économies. Il s'agit des travaux sur l'avenue de Northwich à hauteur de 500 000 à 1 million d'euros. Cela me paraît considérable. Je pense qu'il faut ajourner ce type de travaux pour lesquels il n'y a pas d'urgence. Si l'on peut transférer cet argent sur d'autres postes afin d'économiser encore plus d'énergie en dehors des écoles, je crois qu'il faut le faire.

Vous avez fait le tour des quartiers, Monsieur le Maire, avec vos équipes. Il existe souvent une attente pour réparer les voiries, mais ce sont de petits travaux qu'il est important de faire évidemment. Nous n'allons pas laisser les voiries se détériorer. En revanche, je pense que dans le cadre des économies et des réorientations budgétaires, il faut ajourner ce genre de gros travaux comme ceux que vous projetez et qui dépassent 500 000 euros.

M. le Maire : Merci. Avez-vous d'autres interventions ? Je vais répondre à Monsieur DRUET. Je vous redonnerai ensuite la parole. Le temps passe et si nous voulons avoir des débats, nous devons aussi répondre à un certain nombre de choses.

Il y a plusieurs points. D'abord, sur la question du LED, aujourd'hui, nous ne faisons pas de rue, Monsieur DRUET, sans passer aux LED. Vous me parliez d'éclairage public et quand nous avons refait les voiries...

M. DRUET : Je ne parlais pas des LED, mais de la façon dont les programmations d'éclairage public auraient pu être anticipées dans ces travaux pour pouvoir arriver beaucoup plus rapidement aux 70 % de la commune. Nous aurions pu le faire avant et ne pas attendre de le faire seulement maintenant. Certains villages et certaines petites communes en France l'ont fait avant.

M. le Maire : D'accord. J'ai compris. Sur le fait de pouvoir couper la nuit, qu'il y ait eu ou non la possibilité technique de couper, ce qui va être effectif dans les jours qui viennent, en totalité, et je vais vous dire pourquoi nous ne serons pas à 100 %, ce que nous assumons pleinement. C'est pour des raisons de sécurité, de vidéo protection essentiellement. Pour ces raisons, ce ne sera pas 100 % de l'éclairage public de la ville. Ce n'est pas une question de mécanisme.

Ensuite, je comprends ce que vous voulez dire. Je pense à deux choses. Premièrement, l'acceptabilité de la population n'était pas la même qu'aujourd'hui. Moi-même, à titre personnel, j'étais plutôt contre ce genre d'extinction de l'éclairage. Bien évidemment, nous évoluons tous parce que cela représente un coût qui n'existait pas hier dans ces proportions. Je rappelle que l'éclairage public représentait 400 000 euros à Dole, contre 800 000 euros aujourd'hui. La donnée n'est donc pas la même. Deuxièmement, cela se faisait dans les communes périurbaines et les petites communes. Un Dolois m'avait fait un rapport, que vous avez eu aussi, qui était plutôt bien fait sur ce sujet de l'éclairage public. C'est une forme d'argument que je vais vous donner. Il n'existait pas de ville de notre taille en France qui coupait l'éclairage public.

Tous les exemples de cette étude qui avait été faite en amateur, mais qui était tout de même très bien faite par un Dolois qui voulait porter cette question de l'éclairage public, ne nous proposaient que des communes de maximum 6, 7, 8 ou 9 000 habitants, mais sûrement pas de 24 000 habitants. Ceci étant, nous avons pris des décisions, largement avant tout le monde, dès la fin de l'été sur ce sujet. J'en ai parlé avec le maire socialiste de Bourg-en-Bresse début juillet, qui m'a dit qu'il allait faire des expérimentations dans quelques quartiers pour voir, car cette coupure ne se fait pas dans les villes. Je crois que tout le monde s'y est mis progressivement.

Ensuite, Monsieur DRUET, vous avez parlé de la capacité de désendettement de 2021. Vous avez donné un chiffre de 2022. Je rappelle que c'est le chiffre que vous avez actuellement dans vos données que nous vous avons transmises et qui sont dans ce rapport. Vous avez dit : « elle est » ; non, elle « pourrait être », puisqu'il s'agit d'une projection, et nous aurons le chiffre exact au compte administratif 2022 qui paraîtra au printemps prochain. Ce n'est pas une donnée assurée. Vous dites qu'en 2023 cela va encore monter et déjà, en 2022, ce ne sera pas la même. Oui, car lorsque nous avons préparé le budget en décembre 2021 pour l'année 2022, nous ne connaissions absolument pas cette situation de l'énergie liée à des facteurs que tout le monde ignorait. Il est donc normal qu'il y ait cette différence.

Je fais le lien tout de suite avec le propos de Monsieur PRAT sur la question de l'endettement. Monsieur PRAT disait que lorsque l'endettement était évoqué, nous avons toujours dit que ce n'était pas un sujet et que ce n'était pas un problème. Oui, je l'assume, et d'ailleurs, je l'ai dit tout à l'heure dans ma présentation au départ. En effet, les ressources étaient là pour le faire et elles ne sont plus les mêmes. Dans la mesure où les ressources ne sont plus les mêmes, nous nous adaptons. Si nous n'avions pas maintenu notre niveau d'endettement et que nous n'avions pas investi autant que d'habitude, parce que je vous entends dire que lorsque nous parlions de l'endettement, ce n'était pas un sujet, nous avons toujours été à 38, 39, 40 millions d'euros d'endettement environ, quelles que soient les municipalités. Avec 5 à 6 millions d'euros d'épargne brute, nous pouvions tout à fait nous permettre d'avoir 38, 39, 40 millions d'endettements et de continuer chaque année d'investir, pas pour nous personnellement, mais pour le bien de la collectivité.

Si je vous entends, il ne fallait pas continuer le même niveau d'emprunt chaque année et désendetter. Je suis sûr que vous nous diriez aujourd'hui : « Rendez-vous compte du nombre de bâtiments qui n'ont pas été isolés ? Et vous n'avez pas fait d'écoles. » Je vais en venir à votre point suivant sur le sujet. Non, nous avons investi et nous avons continué à un niveau similaire d'endettement, parce que la priorité était d'investir, notamment là où il le fallait et notamment dans un certain nombre de bâtiments publics. Quand nous réalisons les gymnases des Mesnils Pasteur, c'est de la rénovation énergétique. Quand nous avons traité de très nombreuses écoles ces dernières années – il faut que nous continuions – nous traitons ces questions-là. Quand nous changeons les fenêtres de la mairie, nous traitons ces questions-là. Je ne vais pas continuer éternellement d'en faire la liste.

Vous ne pouvez donc pas nous dire que nous aurions peut-être dû faire ceci ou cela, faire plus et en même temps, vouloir une politique de désendettement, alors que cela ne se justifiait pas pour deux raisons. Premièrement, nous avons des ressources et donc une capacité de désendettement tout à fait « dans les clous », c'est-à-dire inférieure à 12 années, sans difficulté. Deuxièmement, les taux étaient bas. Ce n'est pas lorsque les taux sont hauts qu'il faut se mettre à vouloir investir. Toute la logique sur l'accélération de la transition écologique, sur nos ressources, sur les taux bas d'emprunt, justifiait pleinement cette politique.

Maintenant, et je l'ai dit tout à l'heure, c'est du bon sens : puisque nos ressources baissent, nous nous empruntons moins. Finalement, nous faisons ici ce que n'importe quel ménage ferait, c'est-à-dire que l'on ne peut pas avoir le même train de vie quand on a des ressources moindres, y compris quand on va voir son banquier.

Ensuite, Monsieur PRAT, vous avez parlé du MPPE. D'ailleurs vous en avez déjà parlé l'autre fois. Je ne comprends pas ce qui se passe avec vous sur cette histoire de groupement d'entreprises privées. Si vous étiez en responsabilité, c'est-à-dire à ma place en tant que maire de Dole, et que vous voudriez faire des écoles, vous ne le feriez pas en régie. Ce ne sont pas les maçons, les menuisiers ou que sais-je encore, comme salariés de la collectivité qui conduiraient ces opérations de construction ou de rénovation. Oui, tout projet d'investissement se fait avec un groupement d'entreprises privées. Cela me paraît tout à fait logique, quels que soient les travaux.

Concernant toujours le MPPE, vous avez évoqué des surcoûts et le fait qu'il aurait peut-être fallu faire plus tôt. Premièrement, qui pouvait savoir que les prix allaient augmenter ? Je rappelle quand même qu'ils sont dans un contexte géopolitique que personne ne maîtrise ni hier véritablement, ni aujourd'hui, et encore moins demain. Je rappelle que lorsque nous avons présenté ce dossier, vous étiez tout de même assez perplexes. Vous aviez beaucoup de questions sur la pertinence de ce programme, non pas dans le souhait de le faire, ce dont je ne doute pas, mais en tout cas sur son montage. Rassurez-vous, et c'est peut-être une contradiction avec vos souhaits, y compris vos souhaits politiques, on ne peut pas dire d'un côté qu'il faut accélérer la transition écologique et énergétique, notamment de nos bâtiments publics, et d'un autre côté, contester le programme du MPPE pour nos écoles et contester d'ailleurs l'endettement de la collectivité.

En effet, encore une fois, je vous poserais presque la question. D'une certaine manière, je vais vous la poser et apporter la réponse directement, même si vous serez bien évidemment libres de le faire et de contester la réponse que je pense que vous feriez. Il est totalement impossible de conduire et d'accélérer la transition écologique et énergétique de nos écoles par le simple budget de la Ville hier, avec 5 à 6 millions d'euros d'autofinancement bruts, comme encore moins demain avec la perte due à l'augmentation des charges. Si nous voulons faire nos écoles, je vous propose d'en faire une dans le mandat et nous attaquerons la suivante lors du mandat après, quelle que soit la municipalité, et peut-être une autre dans le courant du mandat. Il va nous falloir 10 ans pour faire la transition énergétique de nos bâtiments publics, et notamment de nos écoles, parce que le programme se situe entre 15 et 19 millions d'euros.

Bien évidemment nous allons payer des loyers en investissement et en fonctionnement, qui, dans ce qui nous arrive, connaissent une certaine augmentation, oui, mais cette augmentation est bien inférieure à l'ensemble des projets en cours. Vous savez qu'aujourd'hui, l'augmentation est environ de 20 à 25 %. Dans les projections des entreprises, nous sommes bien inférieurs, mais ce sera le sujet du prochain Conseil Municipal. Il reste encore des choses à trancher de ce point de vue. Premièrement, si nous voulons faire nos écoles et faire de la vraie écologie, pragmatique, qui vise à l'isolation de nos bâtiments et si nous voulons accélérer cela et ne pas attendre 15 ans pour le faire, nous devons le faire via ce système de Marché de Partenariat et de Performance Énergétique. C'est le point essentiel et je ne vois pas où se situe le problème que vous pourriez souligner de ce point de vue.

Concernant les deux dernières choses que vous avez évoquées, nous allons travailler sur la marge d'économies de fonctionnement en vue du budget. Nous sommes en phase d'arbitrage budgétaire et – je le dis – tout est envisageable. Cela peut être des baisses de subventions, des arrêts de politiques mises en place ou d'autres charges de fonctionnement existantes hors RH et énergie. Nous avons la nécessité de tenir compte des effets de la crise énergétique et de l'augmentation salariale. Nous devons donc faire avec ce que nous avons. J'espère pouvoir respecter, c'est un souhait, que notre épargne nette ne soit pas négative à terme. Elle l'a déjà été dans la collectivité par le passé, quelles que soient les municipalités. Cela signifie concrètement que les dépenses de fonctionnement étaient plus élevées que les recettes de fonctionnement, y compris le remboursement de nos emprunts passés. Je ne veux pas que nous arrivions à cette situation qui me semble être une mauvaise gestion, parce que finalement, nous laisserions filer les dépenses sans tenir compte de nos ressources. Là aussi, nous faisons appel à un certain bon sens.

Si nous étions situés proches de 0, ce n'est pas trop un souci, mais il ne faut pas aller trop loin dans cette logique. Après, attention, même si la situation est aujourd'hui difficile pour la collectivité, un certain nombre d'indicateurs laissent entendre que les prix de l'énergie ne pourront désormais que baisser.

Je rappelle aussi que nous avons des investissements importants qui sont menés en faveur de la transition et de la limitation des coûts énergétiques. Je pense à la deuxième chaufferie que j'ai citée tout à l'heure. Elle visera à ce que là où nous payons 50 % de gaz et 50 % d'énergies renouvelables, nous payerons 90 % d'énergies renouvelables et plus que 10 % de gaz. Tous ces éléments permettront d'aller plutôt vers une amélioration. Je reste donc tout de même confiant, mais cette année 2023 va être difficile.

Concernant l'avenue de Northwich, je vous rejoins sur une partie pour plusieurs raisons. D'abord, il faut savoir que l'avenue de Northwich est une des priorités parmi les rues à refaire, qui est complexe pour de nombreuses raisons. Nous voulons également apporter une voie cyclable qui à mon avis, serait pertinente au moins dans un sens. Sur ce point, vous ne contesterez pas le fait de pouvoir additionner un nouveau mode de mobilité sur cette voie. Il faut savoir que lorsque les services techniques m'ont proposé des évaluations, il y avait trois versions : la première la plus qualitative, la deuxième moyennant qualitative, et la dernière, peu qualitative. C'est déjà celle-ci avec 1,1 million euros que j'ai retenue. Vous vous rendez compte ! Je dis aussi qu'en travaillant les arbitrages budgétaires, j'ai dit aux services et à l'adjoint Philippe JABOVISTE que cela n'était pas encore possible, qu'il fallait retravailler pour encore faire baisser cette enveloppe de façon plus importante, mais à force, nous ne pourrons pas faire grand-chose.

Vous diriez plutôt : « on ne fait rien du tout ». Cependant, des besoins s'expriment, y compris par des habitants. Il y a eu toute une série de demandes à la municipalité, légitimes, parce qu'il y a eu un investissement important dans de nouveaux bâtiments dans ce secteur, il y a eu des problèmes de câbles électriques. Quand nous allons retravailler l'enveloppe générale de cette voirie, nous verrons ce qu'il en est, mais sachez que votre intervention va dans le sens de ce que j'ai dit très récemment sur le sujet. Voilà les quelques points que je voulais citer.

Monsieur PRAT, dans la continuité de notre débat.

Madame HERRMANN, je m'excuse, mais je sais que Monsieur PRAT veut rebondir et je ne voudrais pas l'interdire de rebondir sur mes propos.

M. PRAT : Ce sera ma dernière intervention sur le sujet. Nous n'avons jamais été opposés à l'efficacité énergétique, mais au début vos ambitions étaient très faibles. Au printemps, nous parlions de 20 à 30 % d'amélioration, puis vous êtes passés de 60 à 70 %. Dans ce cas nous avons salué l'évolution.

M. le Maire : J'entends, Monsieur PRAT. Je m'excuse, mais très sincèrement, les services avaient noté cela. Je n'avais même pas relevé cette donnée particulièrement. Je voulais que nous nous occupions des écoles pour des raisons énergétiques, des raisons de confort sur Saint-Exupéry. Point. Ce n'était absolument pas un taux qui avait été fixé politiquement par souhait de la politique d'être seulement à 30 %. De plus, cela varie.

M. PRAT : C'était inscrit dans la délibération.

M. le Maire : Oui, je comprends.

M. PRAT : Ensuite, il y a une incompréhension entre nous au sujet de ces groupements d'entreprises privées. Il est évident que ce ne sont pas les services techniques qui doivent mener à bien les travaux. Si nous avions été « aux manettes », nous aurions fait appel aux entreprises privées, parce qu'elles ont la compétence, l'ingénierie dans un certain nombre de domaines. Après, c'est la manière, le contrat, le type de contrat, ce type de contrat MPPE que je conteste depuis le début.

M. le Maire : Pourquoi ? J'essaie de comprendre pourquoi.

M. PRAT : Que nous arrivions enfin à nous comprendre même si nous ne serons pas d'accord finalement. Voyons au moins pourquoi nous ne sommes pas d'accord. Vous confiez la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance à un groupement d'entreprises qui a la main. Ensuite, la collectivité va payer un loyer à la SPL. Je pense qu'il faut davantage avoir de prise sur les choix que vont faire ces entreprises. Certes, ces entreprises ont l'habitude de travailler sur d'autres conceptions dans d'autres villes, d'autres locaux, etc. Elles ont tendance à reproduire un peu toujours la même chose, parce que leur but est tout de même de faire le maximum de bénéfices. Concernant les choix qui seront faits par ces entreprises, qui savent qu'elles vont recevoir un loyer sur plusieurs dizaines d'années, sur 20 ans, je crois, ces entreprises ne feront pas forcément faire les meilleurs choix pour notre collectivité. Je pense que le type de contrat que vous avez passé donne trop de liberté à ces entreprises, et la collectivité n'a pas assez de contrôle. Nous sommes simplement là, à la fin, pour payer un loyer à ces groupements d'entreprises privées. C'est ce que je veux dire.

M. le Maire : Je comprends, mais votre vision est complètement tronquée par la réalité. Vous n'êtes pas présent à toutes les réunions que nous tenons. Je comprends que vous puissiez avoir cette vision, mais elle n'est absolument pas l'expression de la réalité. Nous avons eu de multiples heures de jury, nous avons eu des conseils extrêmement importants de la part de SEDIA, la SEM (Société d'Économie

Mixte) qui travaille au service de la SPL, de la part d'énergéticiens, de personnes qui interviennent dans de nombreuses situations de construction à l'échelle régionale, y compris pour des constructions à Besançon, avec la municipalité que vous connaissez. Nos services sont extrêmement impliqués. Ce ne sont pas les entreprises qui nous imposent la feuille de route. Nous définissons un cahier des charges auquel elles se plient strictement, et nous discutons avec elles. À la fin, elles ne nous imposent pas leur version et leur vision des choses. Nous choisissons, c'est-à-dire le jury de la SPL et la Commission d'Appel d'Offres qui est composée d'élus de la Ville et du Grand Dole, puisqu'il y a aussi du périscolaire, et l'agglomération et la Ville étant constitutifs de l'actionnariat de la SPL. Nous effectuons tout un travail d'études comme nous le ferions... Je vais même vous dire : nous ferions moins, parce que jamais autant nous n'avons été aussi précis, aussi explorateurs dans les moindres détails sur le chauffage, sur l'isolation, sur les bâtiments, que si nous avions pris un architecte Ville directement.

Je vous assure, et il m'est difficile d'aller plus loin pour vous convaincre, mais je peux vous dire vraiment qu'il ne s'agit pas d'un simple appel d'offres, le candidat le moins cher est pris, et c'est tout. Ce sont des heures et des heures de travail de la part de nos services, de la part des élus, qui nous ont conduits à faire un premier choix d'entreprises parmi plusieurs projets, aussi bien pour des raisons d'énergie, de type de conception, d'entrées, d'efficacité dans la déambulation des personnels et autres et de l'organisation crèche/école, notamment pour Saint-Exupéry. Non, ce n'est absolument pas « nous faisons une consultation, nous prenons le moins cher et cela se fait en deux temps trois mouvements ». Nous pouvons même vous préciser toutes les réunions de travail qui ont pu avoir lieu sur ce projet. Je rappelle tout de même que la SPL est dirigée par des élus et non par je ne sais qui. Cela nous permet d'avoir la même efficacité que si cela se faisait en direct par la collectivité. Si tel est votre point, que je ne comprenais pas jusqu'alors, d'opposition à ce programme, je pense véritablement que votre perception est tronquée.

Je rajoute quand même un point. Ayez bien conscience d'une chose : si nous n'effectuons pas ce Marché de Partenariat et de Performance Énergétique, et que par conséquent, l'investissement et l'emprunt sont faits par la SPL, dites-vous bien qu'il n'y aura pas de transition écologique et énergétique de ces bâtiments dans cette collectivité, parce que l'histoire fait – et je n'accuse personne, quelle que soit la municipalité – que notre collectivité a un endettement de 38 à 40 millions d'euros, qui est un endettement important, mais qui n'est pas non plus excessif, ni un endettement qui permet de ne rien faire. Toute la capacité de désendettement l'a montré jusqu'alors quand nous avions des ressources. Aujourd'hui, les ressources étant moindres, il faut baisser cet endettement. D'autres investissements très qualitatifs ont été réalisés pour la Ville et ils permettent d'avoir un cadre de vie, ce qui me semble être important, à Dole. Voilà sur ce point ce qu'il me semblait important de préciser.

Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Je voudrais revenir sur le sujet de la transition écologique qui va être la grande affaire des années à venir. Vous n'avez pas parlé de la façon, dont vous comptez faire participer et mobiliser les citoyens, alors que nous savons que pour réussir cette transition, il sera nécessaire d'impliquer le plus grand nombre tant les changements à venir seront importants dans les modes de vie. Des réunions de quartier se sont tenues récemment. N'auraient-elles pas pu représenter l'occasion d'échanges, de réflexions, peut-être de recueils de propositions des habitants pour agir à leur niveau dans leur quartier ? Parce que pour le moment, dans toutes les propositions qui sont faites, tout est très vertical. Nous pourrions imaginer une transition écologique plus démocratique et participative.

M. le Maire : Ces remarques sont audibles. Ce n'est pas facile de faire participer la population. Il faut peut-être que nous trouvions d'autres outils et moyens de le faire. Ce n'est pas toujours simple. Ceci étant, si nous faisons participer la population, aurions-nous le même intérêt collectif qu'en Conseil Municipal, et pas d'intérêt plus particulier ou individuel ? Pour avoir participé à un certain nombre de réunions publiques et de rencontres de quartier, un ensemble de personnes raisonnent à l'échelle de la ville, d'autres à l'échelle de leur rue ou de leur quartier. Dans une ville de 24 000 habitants, nous sommes bien obligés de raisonner sur l'ensemble de la ville. Ceci étant, ce n'est pas forcément un frein à cette participation.

Ensuite, il faut avoir aussi la possibilité que les habitants aient l'ensemble des données. Ce n'est pas facile d'émettre des propositions si on ne dispose pas de toutes les données. Je rappelle que nous sortons de 14 réunions de quartier au cours desquelles nous avons pu discuter avec les personnes sur leurs attentes. Je ne vous cache pas qu'à l'issue de ces rencontres de quartier, nous ressortons avec 500 à 600 doléances dans différents domaines, et je peux vous assurer que ce n'est pas la

transition écologique qui a été la priorité. Ensuite, j'ai fait quatre réunions publiques où nous avons beaucoup évoqué ces questions de transition écologique. Là, nous avons eu quelques questions concernant l'éclairage public, mais ce n'est pas forcément cette thématique qui ressort. J'entends votre proposition, mais je crois aussi et surtout que, notamment sur le plan de réduction énergétique, il n'y avait pas de temps pour la concertation. Il fallait vraiment faire de façon urgente.

Mme HERRMANN : Des choses peuvent encore être mises en place. La collectivité peut également avoir une vision et amener les habitants à réfléchir. Nous pourrions imaginer par exemple une commission qui pourrait réunir des habitants, des élus, des associations et faire réfléchir. Il y a des choses à imaginer qui peuvent être proposées. La Ville peut aussi accompagner des projets de jardins partagés dans différents quartiers. Il y a peut-être des choses à mettre en place qu'il va falloir imaginer. Il faut peut-être faire confiance à ce que peuvent proposer différentes personnes, différents citoyens. Tout ne peut pas venir d'en haut pour que cela fonctionne.

M. le Maire : Oui. J'entends le point sur la concertation. Par exemple, quand nous étendons les pistes cyclables, nous le faisons. Nous voyons par exemple toujours Dolàvélo, par exemple, parce qu'il faut des interlocuteurs. Ce n'est pas simple. Choisir ces interlocuteurs dans la population – sur quels critères ? – n'est pas simple non plus. Cela ne veut pas dire que cela est impossible. Nous avons quand même des acteurs qui peuvent être en lien avec la municipalité.

Après, je ne sais plus sur quel point vous vous exprimiez particulièrement, mais je pense aussi, quand vous dites que cela peut être discuté sur les grandes idées, avant de passer la parole à Maryline MIRAT sur ce sujet, un Conseil de Développement existe à l'échelle de l'Agglomération. Il est constitué et représentatif de différents acteurs. Justement, cette instance a été créée pour des réflexions à l'échelle du Pays Dolois, et elle peut tout à fait remplir notamment ce rôle.

S'agissant des jardins partagés, nous pourrions répondre, mais je rappelle que nous avons fait des choses à ce sujet dans le dispositif que nous avons créé, L'Ami du Potager. Des instances existent déjà et peuvent apporter ce travail de réflexion. Je suis d'accord avec le fait que nous pouvons toujours aller plus loin, mais à quel moment les choses sont-elles représentatives ? De plus, je vous le dis, parce que nous y sommes très attachés : la démocratie repose sur un principe important, qui est la démocratie représentative, et nous en sommes ici le symbole. Plus que le symbole, nous sommes d'ailleurs l'émanation même de cette démocratie représentative avec cet objectif de travailler pour la collectivité. Cependant, attention, « démocratie représentative » ne signifie pas que c'est contraire à de la participation des citoyens, mais ce n'est pas si évident que cela. Les citoyens aujourd'hui ont du mal à s'impliquer dans beaucoup de structures. C'est donc un travail constant.

Je ne retiens pas forcément exactement la démarche que vous donnez, mais je retiens en tout cas le sens de l'implication des citoyens, parce que je ne cesse de le dire partout où je passe, de façon parfois un peu redondante, je l'entends : être citoyen n'est pas tout attendre des collectivités et de l'État, mais c'est de savoir comment moi personnellement, je peux prendre part à un certain nombre de tâches collectives, et non individuelles.

Madame MIRAT, puis Madame GRUET.

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais apporter certaines précisions par rapport au fait de faire participer plus amplement nos administrés sur la question essentielle du développement durable et de la transition écologique. Je rappelle notamment que nous avons eu les Semaines du Développement Durable de septembre à octobre, durant lesquelles, avec le Grand Dole, 24 animations, ateliers et conférences étaient proposés. L'idée aussi était que nos administrés puissent prendre la parole et se renseigner sur l'ensemble des thématiques qui les intéressent, que ce soit sur la permaculture, sur la transition énergétique de leur habitation. L'idée était également qu'ils puissent prendre part activement aux mesures qu'ils souhaitent. Je voulais tout de même apporter la précision, car ces animations ont vraiment répondu à des attentes de nos administrés.

Par ailleurs, vous avez évoqué également les jardins partagés. Le maire en a fait écho. Je rappelle que depuis deux ans, existe le dispositif L'Ami du Potager, qui concerne un nombre important de binômes, qui est aussi très apprécié et qui rend vraiment acteurs à la fois les prêteurs et les emprunteurs. Ce dispositif permet en tout cas d'optimiser et de valoriser des terrains. Je pense qu'il est important de le signaler.

Enfin, depuis l'année dernière, nous n'avons pas eu l'occasion de vous voir, mais nous avons également proposé l'opération « Nettoyons la nature » qui sensibilisait nos concitoyens sur la problématique des déchets sauvages. Nous essayons de mettre cela en place au fur et à mesure.

Néanmoins, cela reste encore à approfondir, ce que je conçois bien évidemment, et cela reste aussi à retravailler avec l'ensemble de nos partenaires.

M. le Maire : Bien. Madame GRUET, Madame la Députée, puis Madame JARROT-MERMET.

Mme GRUET : Merci, Monsieur le Maire. Pour revenir sur le rapport d'orientations budgétaires qui nous intéresse ce soir, je tenais à saluer le travail réalisé par Monsieur le Maire Jean-Baptiste GANOUX et chaque élu dans sa délégation, parce que je crois que des efforts ont été effectués pour diminuer les charges de fonctionnement. Or, il n'est pas simple, quand on est élu, de devoir toucher au cœur de nos politiques en se demandant quel arbitrage faire pour notre collectivité, tout en étant face à l'explosion des charges, comme tu as pu le présenter.

Je salue également le travail des services à nos côtés dans l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires et dans l'élaboration du budget à venir. Je m'interroge sur l'augmentation de ces bases à 6,5 %. En effet, c'est nécessaire pour les collectivités, comme tu l'as rappelé, mais cela va être très impactant pour les ménages français. J'aurais souhaité que l'on applique le même effort budgétaire au niveau de l'État que ce que chaque collectivité a su faire dans les années précédentes. Nous l'avons constaté sur la diminution des charges de fonctionnement en ayant une meilleure gestion à la fois du personnel, des orientations et des choix positifs qui peuvent être effectués. Nous observons encore une fois ce paradoxe des bons élèves qui ne vont pas bénéficier du coup de pouce de l'État, parce que nous aurons été trop rigoureux dans la gestion de nos dépenses ou bien parce que le coût de l'électricité n'est pas encore assez fort dans notre collectivité pour pouvoir bénéficier de l'aide.

Je déplore encore une fois et je saurais rappeler l'importance de retravailler de nouveau avec le gouvernement pour être en capacité de continuer à mener des investissements dans chaque collectivité pour favoriser à la fois l'économie locale, mais aussi les emplois, notamment dans le BTP. Or il est important de rassurer ce secteur qu'il est important de rassurer, car nous sommes dans une sortie de crise sanitaire et nous entrons dans une crise énergétique qui va être importante. Pour autant, si les collectivités cessent d'investir, tout ce secteur sera en peine et ce seront des emplois très locaux, que nous aurons, nous, à charge de soutenir par nos investissements.

Je reviens, Monsieur PRAT, sur le fonctionnement d'une SPL. Justement, les choix politiques restent aux élus avec l'expertise des services et des techniciens à nos côtés. C'est le fondement même d'une SPL de disposer d'une compétence communale qui est, avec un choix d'élus et de politiques, avec à ses côtés des techniciens pour mener à bien les projets.

M. PRAT : C'est le statut juridique du MPPE que j'ai critiqué et non la SPL.

M. le Maire : Je vous ai répondu. Je ne vais pas revenir là-dessus. Concernant un point complémentaire que Jean-Pascal FICHÈRE a évoqué tout à l'heure et que Justine GRUET a repris à l'instant. Il existe actuellement deux dispositifs d'État pour pallier les difficultés des collectivités. Effectivement, je rebondis sur ce qu'a dit Madame la Députée : il est évident que si nous ne voulons pas que les entreprises, notamment celles qui concernent le secteur du BTP, subissent aussi des difficultés, en plus des difficultés qu'elles rencontrent déjà d'un point de vue énergétique, il y a fort intérêt que le gouvernement essaie de soutenir au mieux les collectivités qui sont donneuses d'ordre de beaucoup de chantiers. Si les grandes collectivités de notre strate et d'autres divisent par deux leur investissement, je suis assez inquiet des conséquences pour ces entreprises à un moment où le plan de relance prend fin.

Pour l'instant, nous n'entrons pas dans ces deux amortisseurs qui existent : le premier, parce que nous avons une épargne brute qui ne s'est pas assez dégradée et que nous ne sommes pas dans une situation assez difficile en 2022. Je dis au passage que c'est bien un signe de la bonne gestion de notre collectivité et des finances. J'aime autant vous dire que celles et ceux qui bénéficient d'aides aujourd'hui sont celles et ceux qui avaient déjà une situation difficile. Le deuxième dispositif est en fonction d'un prix à l'euro du kilowatt. À l'heure actuelle, il est fixé à 325 euros. Nous sommes à 299 euros, donc en dessous. Nous ne sommes donc pas éligibles à une aide qui permettrait de prendre en charge 50 % de la différence, ce qui peut représenter pour nous 200 à 300 000 euros d'aide. Tout le travail des parlementaires – en ce qui nous concerne, nous comptons sur la députée et nos sénatrices dans le passage au Parlement dans les deux Chambres – est de faire valoir le fait que ce prix actuellement proposé est trop élevé et qu'il exclut bon nombre de collectivités. Pour nous, cela a des conséquences pour l'élaboration du budget, notamment pour l'investissement, et pour le secteur du BTP. Je ne cesse de le dire au préfet de région, à la sous-préfète et à toutes et tous ceux que je vois et qui peuvent faire remonter ces informations.

Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Je m'excuse par avance, parce que nous avons déjà eu de nombreuses prises de parole, mais nous avons rarement l'occasion de nous exprimer. J'ai une remarque et une question.

M. le Maire : Vous avez toujours l'occasion de vous exprimer. Cela dépend des dossiers que vous choisissez pour vous exprimer.

Mme JARROT-MERMET : On ne se voit pas si souvent.

Ma remarque reprend un petit peu le sujet de Madame HERRMANN. Dans le plan sobriété, le centre-ville n'aura pas d'extinction de lumière. Je le regrette un petit peu. Ne peut-on pas encore se concerter avec les citoyens du centre-ville qui pourrait également faire partie de l'effort collectif ? N'aurions-nous pas pu profiter de cette occasion pour en finir enfin avec l'éclairage des grandes enseignes et des magasins qui éclairent toute la nuit ?

Ma question concerne le rapport sur le budget. Nous avons constaté une hausse des dépenses dans les ressources humaines. Pour autant, une catégorie d'agents peine encore à être reconnue : ce sont les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles). Autant les auxiliaires de puériculture ont été reconnus avec la prime Ségur. Or, leur métier est un peu similaire, puisqu'elles travaillent avec de jeunes enfants. Comment ces personnes sont-elles prises en charge ? Des choses seront-elles mises en place ? Madame la Députée, pourriez-vous porter ce point à l'Assemblée quant au fait que les ATSEM puissent bénéficier de la prime Ségur ? Merci.

M. le Maire : La question de la prime Ségur est un grand débat. Il me semble que le gouvernement a voulu bien faire par rapport à la crise que nous avons connue. À des médecins, des personnels soignants en général, se sont ajoutées telle ou telle catégorie, comme celles et ceux qui travaillent dans les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et ainsi de suite. Nous en arrivons aujourd'hui à une situation où tout le monde revendique et réclame. Je ne vais pas entrer dans le débat légitime ou non, puisque ce n'est pas le lieu de l'avoir. Mais en tout état de cause, je le vois aussi au Conseil Départemental, il y a aussi des débats. Encore cet après-midi, nous étions avec Monsieur le Préfet et plusieurs élus représentant l'Agglomération à COOP'AGIR, où une partie du personnel n'a pas été éligible à la prime Ségur. Partout où nous passons, nous trouvons ceux qui l'ont été et ceux qui ne l'ont pas été.

J'entends pour les ATSEM qui font un vrai travail, nécessaire, sur lequel nous avons parfois des difficultés de recrutement et parfois avec du temps partiel. Nous le savons et nous l'avons évoqué tout à l'heure. Ils vont tout de même bénéficier de l'augmentation des fonctionnaires territoriaux tel que nous l'avons évoqué tout à l'heure.

Ensuite, vous évoquez le centre-ville par rapport à l'éclairage. Il y a deux raisons. Il y a un principe que nous avons fixé. Nous avons investi dans de la vidéoprotection. Certaines caméras sont en infrarouge, d'autres ne le sont pas. Dans certains secteurs, il n'est pas simple de couper ; dans d'autres, c'est plus facile. Je ne veux pas que cet investissement et cette sécurité soient entamés pour quelque raison que ce soit. Ensuite, le centre-ville est doté de LED en totalité. Je rappelle tout de même que l'utilisation du LED à partir de 22 heures baisse déjà et après minuit, il y a 70 % de consommation de moins. Peut-être même qu'à terme, quand toute la ville sera dotée en LED, nous devons prendre une décision de laisser l'éclairage la nuit, puisque nous aurons réduit de 70 %. Attention, certaines contraintes existent tout de même. En pleine nuit il n'y a pas de problème, mais pour les personnes qui partent tôt le matin, ce n'est pas si simple que cela. Voilà l'explication.

Quant aux grandes enseignes lumineuses, des efforts ont déjà été effectués comme nous le constatons et le percevons. Je l'ai dit en conférence de presse lorsque nous avons présenté le plan : premièrement, chacun doit prendre ses responsabilités et participer à la nécessaire réduction de la consommation énergétique et notamment de l'électricité. Vous savez que dans mes pouvoirs de police, il est possible que je fasse plus que des recommandations dans un premier temps, c'est-à-dire une forme de mise en garde ou d'éventuelles sanctions. Je ne me l'interdis absolument pas pour la simple et bonne raison qu'il faut que cet éclairage soit pertinent pour de nombreuses raisons et non pas simplement une évocation commerciale qui entrerait en ligne de compte en dehors des horaires d'ouverture. Voilà pour ces points.

Avez-vous d'autres questions ou interventions ? Monsieur HAMDAOUI pour une dernière prise de parole, je crois.

M. HAMDAOUI : Je vais reprendre les éléments techniques qui ont été présentés pour mettre un peu en exergue ce qui me semble important. Nous vivons tous une situation difficile, que ce soit les ménages, les entreprises et les collectivités locales qui n'échappent pas à cette difficulté. Je connais cette difficulté que vous vivez. Je l'ai vécue avec la crise des subprimes de 2008-2009. Je sais que les arbitrages sont difficiles dans ce type de situation. La crise énergétique fait que nos dépenses énergétiques vont quasiment doubler. À cela ajoute le point d'indice, vous l'avez dit, la revalorisation des carrières de la catégorie C, la hausse du SMIC, le GVT. Tout cela entraîne une réduction de l'épargne nette. Je pense qu'il est important d'avoir en avant l'épargne nette, puisqu'avec l'épargne brute, nous sommes contraints de payer nos annuités. En 2021, l'épargne nette s'élevait à 2 013 000 euros, elle est prévue à 1 065 000 euros en 2022, et à 300 000 euros, donc quasi nulle en 2023.

À cela, faut-il ajouter une baisse de la DGF voulue par Madame la Députée ? Puisqu'elle nous dit qu'il faut que l'État diminue ses dépenses. Peut-être que l'État va diminuer ses dépenses sur les DGF si Madame la Députée réussit à convaincre l'État de réduire ses dépenses fortement.

Tous ces éléments que j'ai soulevés mettent la Ville dans une zone de fragilité. La réduction de l'épargne nette grève notre capacité de remboursement, évidemment. Monsieur DRUET les a cités tout à l'heure : en 2021, nous étions à 7 ans de remboursement ; et il est prévu en 2022 à 10,5 ans et en 2023, à 11 ans. Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans, comme cela est rappelé dans le rapport, mais il existe un seuil de vigilance qui est déjà activé à partir de 10 ans. Par conséquent, il y a une forte nécessité de mettre en place un plan d'économie. C'est ce que vous faites, nous n'avons pas le choix. Vous avez parlé de réduire les dépenses, nous allons plutôt dire « limiter la hausse des dépenses », ce qui serait déjà bien. Est-ce de cela qu'il s'agissait lorsque le Président nous parlait de « la fin de l'abondance » ? Je ne savais pas de quoi il s'agissait, mais peut-être est-ce de cela qu'il nous parlait : que les collectivités locales se trouvent un peu exsangues avec la situation économique que nous vivons.

Le plan d'économie d'énergie est donc nécessaire et les marges de manœuvre sont réduites, d'autant que nous ne pouvons plus activer le levier de la fiscalité, puisqu'il a déjà été activé à de nombreuses reprises depuis 2018.

M. le Maire : Pas ici !

M. HAMDAOUI : Vous avez voté une hausse de la taxe foncière entre 2018 et 2019, puis entre 2019 et 2021 avec un doublement du taux, puisqu'aujourd'hui, il est passé à 7,4 sur la ligne Agglomération. Aujourd'hui, le taux de la taxe foncière de la ville est supérieur à la moyenne de sa strate. Par conséquent, il n'est pas possible de jouer sur le levier fiscal. Les Dolois vont tout de même connaître une hausse importante de la fiscalité, puisque les bases vont augmenter d'environ 7 % comme vous nous l'avez annoncé. La hausse est donc substantielle. Cela représenterait environ 750 000 euros de recettes sur la Ville, ce qui aurait permis d'absorber la hausse des dépenses du personnel, mais évidemment pas la hausse des coûts de l'énergie. Oui, il faut mettre en place un plan d'économies drastique. C'est ce qui est fait là-dessus. Cependant, nous sommes sur des orientations politiques de votre majorité à appliquer sur notre ville. Sur la transition écologique, je trouve que le compte n'y est pas.

J'aurais bien voulu avoir quelques éléments ou des citations sur la situation que nous avons connue il y a quelques mois, sur la sécheresse et la canicule que nous avons subies. Il faudrait se demander de quelle manière nous pouvons rendre notre ville résiliente et de quelle manière nous adaptions la ville à ces changements. La transition écologique n'est pas seulement la transition énergétique, mais c'est plus vaste que cela. Par exemple, le plan LED qui se met en place a une incidence forte, Madame MIRAT, sur la biodiversité, puisqu'il s'agit d'un éclairage blanc. Or nous savons que l'éclairage blanc a une incidence sur la faune, donc sur la biodiversité. Vous avez parlé de variation de l'intensité lumineuse. C'est déjà bien si cela se fait, mais j'ai quelques craintes à terme, sur les plans LED que font toutes les Villes. De toute façon, si j'étais aux manettes de la ville, je m'orienterais sûrement vers du LED. En effet, il faut aussi en mesurer les conséquences sur la faune et sur la biodiversité.

Concernant les orientations sur la transition écologique, j'ai regardé ce que nous avons dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Je vais juste vous lire un passage d'éléments que j'aurais voulu voir figurer dans ce rapport d'orientations budgétaires. Ce sont des choses que nous avons déjà soulignées et sur lesquelles nous avons fait des propositions.

Je vais lire les objectifs de l'axe A, fiche A.5 : l'intitulé est « Adapter l'urbanisme et les bâtiments aux effets locaux des changements climatiques ». « Le changement climatique provoque des périodes estivales plus chaudes, ce qui inclut un effet d'îlot de chaleur en centre-ville et en secteur dense, quartier et parking, où la température de l'air est plus élevée de 4 à 7 % qu'en secteur rural ou en quartier peu dense périphérique. De plus, la question de l'eau va devenir de plus en plus importante à travers la multiplication de sécheresses [...] Pour limiter cela, il faut mettre en œuvre des solutions d'adaptation telle que la végétalisation [nous vous avons interpellés sur ce point plusieurs fois] des toitures, murs, parkings permettra en parallèle d'augmenter le stockage carbone et la résilience face au ruissellement des pluies. » Or nous voyons que les erreurs de construction des parkings continuent avec des parkings réalisés récemment devant la piscine. C'est une catastrophe surtout l'été. Il en est de même pour le dernier parking qui a été rénové, le parking Saint-Jean. On continue à faire les mêmes erreurs.

Je ne vais pas lire tous les objectifs, mais je vais également vous lire le deuxième cité à mettre en œuvre : « Limitation des surfaces noires absorbant l'énergie lumineuse pour les remplacer par des surfaces claires réfléchissantes. » Voilà ce que j'aurais voulu voir figurer quand on parle de transition écologique, de plan, dans le rapport d'orientation budgétaire.

M. le Maire : *Vous avez parlé de nombreuses choses, notamment de la fiscalité. Je reviens sur ce point, parce que vous en parlez à chaque fois. Je rappelle que nous collectons sur la ville de Dole moins d'impôts aujourd'hui qu'il y a cinq ou six ans. C'est un fait que vous pouvez contester si vous le souhaitez. Avec la suppression de la taxe d'habitation, les augmentations de l'Agglomération, la baisse ici dans cette collectivité du taux il y a quelques années, lorsque vous cumulez le tout, nous prélevons aux Dolois moins d'impôts qu'avant. C'est tout. Je sais que vous n'aimez pas que je parle du passé, mais je rappelle que vous-même, vous avez utilisé le levier fiscal en votre temps sur le sujet. Je sais que vous êtes toujours obnubilé par les impôts, peut-être avez-vous été très marqué quand vous les augmentiez vous-mêmes. Cela expliquerait le fait que vous parlez systématiquement de cette question de la fiscalité.*

Concernant la végétalisation, nous assumons que la politique que nous voulons conduire en matière de transition écologique est d'abord et avant tout une politique de transition énergétique, qui veille à faire diminuer les gaz à effet de serre. C'est d'abord cette priorité. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas faire autre chose. Nous allons notamment planter environ 400 arbres vers le collège Maryse Bastié dans un rôle pédagogique avec les enfants. C'est ce que nous appelons une forêt urbaine. Nous avons un projet de parc urbain, ce que vous savez aussi. Je ne veux pas que l'on soit dans une politique caricaturale d'enlever 50, 100, 200 mètres carrés de bitume pour mettre du gazon. Ce n'est pas si simple que cela, et je crois que nous avons bien mieux à faire en termes d'efficacité énergétique et écologique sur le sujet.

Je vous rappelle également que nous avons besoin de stationnements. Nous sommes en train de tester ici ou là des systèmes de stationnement avec du gazon en dessous. Ce n'est pas si simple ; cela a existé par le passé, mais cela ne marchait pas très bien. D'autres choses sont en train de se faire. Les choses se feront. Je ne sais pas pourquoi, mais à chaque fois que vous me parlez de ces questions de bétonisation, je ne peux pas m'empêcher de penser au parvis de la gare qui a été conduit lorsque vous étiez aux responsabilités et qui a été une erreur fondamentale, car il n'y a même pas d'ombre à cet endroit. Bref, tout le monde peut faire des erreurs. Encore faut-il savoir le reconnaître. Vous retrouvez peut-être moins cet aspect-là dans les orientations budgétaires, mais si on veut vraiment isoler nos bâtiments, la priorité est fixée ainsi.

Cela étant, il est aussi normal qu'il puisse y avoir des distinctions dans les politiques que nous voulons conduire. D'ailleurs, très souvent, je vous ai reproché au moment du ROB en vous demandant ce que vous auriez fait si vous étiez aux responsabilités. J'ai au moins une proposition de votre part, ce qui est bien.

Je vais en terminer avec ce rapport d'orientations budgétaires.

Par le passé, c'était une prise d'acte. Depuis quelques années, nous le votons. Y a-t-il des oppositions à ce rapport d'orientations budgétaires ? J'enregistre 6 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec le rapport n° 4.*

RAPPORT N° 4 : PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT – ZAE

DCM 22.14.11.101

Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. La loi de Finances 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Nous avons anticipé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisqu'en 2018, nous avons voté le pacte fiscal et financier, et parmi les mesures proposées, figure le transfert de la taxe d'aménagement des Zones d'Activités Économiques (ZAE) à l'intercommunalité suite au transfert lié à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). À cette fin, il est proposé de maintenir le reversement de la taxe d'aménagement au taux de 3 %, comme cela avait déjà été voté, sur les ZAE de la ville de Dole, à savoir le Tumulus, le Défois, les Épenottes, les Mesnils Pasteur et la zone dite « portuaire ». D'autre part, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole engagera une réflexion sur le partage de la taxe d'aménagement, mais à ce jour, hors ZAE, le taux reste inchangé à 4 %.*

Il est proposé ce soir :

- d'approuver le principe de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les cinq ZAE que j'ai citées ;*
- de maintenir sur ces cinq zones d'activité un taux de taxe d'aménagement de 3 % ;*
- de rappeler que la mise en place d'une taxe sur le secteur des ZAE est par ailleurs sans conséquence sur les dispositions applicables à l'ensemble du territoire, notamment exonération facultative ;*
- de noter que hors ZAE précitées, le taux applicable reste inchangé, donc 4 %.*

M. le Maire : *Merci pour ce rapport. Il n'y a donc pas de changement par rapport à ce que faisait l'Agglomération avec la collectivité sur cette question. Il s'agit simplement d'une adaptation aux dispositions.*

M. HAMDAOUI : *J'ai une question, car je ne me souviens plus. Il me semble que lorsque nous avons transféré les ZAE, une partie de la zone qui est vers le port et que nous n'avions pas transférée. Vous aviez souhaité garder la main dessus. Je crois que la zone portuaire est concernée par la délibération. Or cette zone n'est pas transférée.*

Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE : *Si, une partie est transférée.*

M. le Maire : *Oui, une partie est transférée et une autre partie ne l'est pas. Nous pouvons vous fournir une carte avec la délimitation, mais dans l'esprit, une partie est transférée et l'autre ne l'est pas. En fait, tout ce qui concernait les abords du futur parc urbain était conservé communal. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre, des absentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve à l'unanimité le partage de la Taxe d'Aménagement concernant les ZAE.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec le rapport suivant qui devait être présenté par Mathieu BERTHAUD. En son absence, je vais le présenter.*

Retour de Philippe JABOVISTE

RAPPORT N° 5 : GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR L'OPÉRATION CŒUR DE VILLE (25 RUE POINTELIN)

DCM 22.14.11.102

M. le Maire : *Il s'agit d'une propriété dans la rue Pointelin sur un financement de 251 000 euros. La collectivité est sollicitée pour garantir l'emprunt de la Société Publique Locale sur l'achat de ce bâtiment. Pour faire simple, la SPL louera ce bien. Ce sont essentiellement des bureaux pour de l'activité tertiaire. La SPL percevra un loyer qui contribuera au remboursement de l'investissement. Il est surtout stratégique, car il peut donner accès à l'ensemble des Cordeliers. Nous savons la difficulté de l'accès des Cordeliers par la rue des Arènes. Étant donné qu'il y avait une opportunité, nous choisissons de pouvoir nous assurer que la Ville via sa SPL puisse maîtriser cette opportunité.*

Il est proposé :

- d'accorder la garantie de la Ville de Dole à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 251 000 euros par la SPL Grand Dole Développement 39 auprès de la Banque Postale ;
- de m'autoriser à intervenir au contrat de prêt passé entre l'organisme prêteur et l'emprunteur.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la garantie d'emprunt avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'opération Cœur de Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 6.

RAPPORT N° 6 : SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION « LES RAVAGÉS »

DCM 22.14.11.103

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme il est de coutume depuis quelques années maintenant, nous versons des subventions aux associations sur des projets, donc pas forcément du fonctionnement. Il s'agit ici d'un exemple concret, puisqu'il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 500 euros à l'association « Les Ravagés » qui a participé à une animation fin octobre en compagnie de la Ville de Dole et du Comité des Fêtes de Dole sur un week-end de festivités autour d'Halloween, qui a connu un franc succès pendant les deux jours proposés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 euros à l'association « Les Ravagés » au titre de sa participation aux animations et au spectacle d'Halloween du 29 octobre 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention correspondante.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur HAMDAOUI.

M. HAMDAOUI : Il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans les propos qui viennent d'être tenus. La Ville soutient des projets et pas de fonctionnement. Je ne comprends pas.

M. le Maire : J'ai compris, mais Alexandre, je t'en prie.

M. DOUZENEL : J'ai essayé d'expliquer que nous étions sur une subvention face à projet. Ce n'est pas une subvention de fonctionnement. Les 500 euros concernent le projet de spectacle que l'association a monté pour Halloween le 29 octobre.

M. le Maire : Il s'agit d'une philosophie que nous essayons de mettre un peu en œuvre dans les autres subventions, notamment culturelles, mais cela peut s'étendre à d'autres champs. Cela correspond au fait que nous subventionnons une action, un projet qui est mis en place. Ce n'est pas toujours cela, puisque très souvent, ce sont des subventions de fonctionnement qui aident l'association annuellement pour tout ce qu'elle fait.

Monsieur HAMDAOUI, avez-vous compris la subtilité ?

M. HAMDAOUI : J'ai très bien compris. Je comprends tellement bien que j'ai posé la question.

M. le Maire : Je comprends. C'est quelque chose que nous essayons de mettre en place, donc nous sommes « dedans » si je puis dire.

M. HAMDAOUI : Je veux dire que généralement, les subventions de fonctionnement sont demandées par les grosses structures comme la MJC. Or ici, cela concerne une petite structure.

M. le Maire : Monsieur DOUZENEL veut dire qu'il n'y a pas forcément une subvention chaque année pour « Les Ravagés ». Ils font une action particulière que nous soutenons. C'est un petit peu l'état d'esprit. Y a-t-il des voix contre, des absentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution de subvention 2022 à l'association « Les Ravagés ».

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 7.

RAPPORT N° 7 : SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION « JONGLEURS ET OPÉRETTE »

DCM 22.14.11.104

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport est dans la suite de ce qu'a dit mon collègue. Les 10 et 11 décembre prochains, l'association « Jongleurs et Opérette » produira La Belle de Cadix à la Commanderie. Afin d'accompagner l'association dans ce projet, il est proposé de lui verser une subvention, dont le montant sera déterminé en fonction du bilan de la manifestation et dans la limite maximum de 10 000 euros. Pour aller dans le sens de ce qu'a dit Monsieur DOUZENEL, cela renverse ici le paradigme, puisque pendant très longtemps, nous votions une subvention presque préalable. Aujourd'hui, l'idée est bien de dire qu'au regard des pièces qui seront présentées après que le spectacle ait été donné, cela permet d'accompagner le seul déficit dans une limite précisée. C'est aussi tout simplement un moyen de bonne gestion et de bonne politique. J'ai pratiqué il y a quelques années dans d'autres domaines. Je trouve que c'est plutôt une bonne politique, parce que cela oblige également les associations à être sincères sur leur usage de l'argent public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention à l'association dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération, ce qui correspond très clairement à une garantie de déficit avec un plafond ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais passer aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention 2022 à l'association « Jongleurs et Opérette ».

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 8.

RAPPORT N° 8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DCM 22.14.11.105

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2022, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et des suppressions de postes. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de créer les postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2022 : en catégorie C, un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet ;
- de créer à compter du 31 décembre 2022, un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps complet en catégorie B ;
- de supprimer en conséquence les postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2022 : en catégorie C, un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe est un poste d'adjoint technique à temps complet ;
- de supprimer à compter du 31 décembre 2022, un poste de rédacteur à temps complet de catégorie B ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

M. le Maire : Merci. Cela tient compte bien évidemment des évolutions, notamment de la dernière CAP. Avez-vous des questions ou des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des absentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 9 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 : RECRUTEMENT DE 6 AGENTS

DCM 22.14.11.106

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire. Afin d'organiser le recensement 2023, il est proposé au Conseil Municipal de créer 6 postes d'adjoint administratif à raison de 24 heures 30 hebdomadaires du 19 janvier au 25 février 2023. L'incidence financière s'élèvera à 14 300 euros. La dotation forfaitaire versée au titre de l'année 2022 s'élevait à 4 499 euros.

M. le Maire : Merci. Il s'agit donc du recensement 2023. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des voix contre ou des absentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le recrutement de 6 agents dans le cadre du recensement de la population 2023.

M. le Maire : Nous poursuivons avec le rapport n° 10.

RAPPORT N° 10 : CESSION DE TERRAIN À NEXITY – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE N° 2

DCM 22.14.11.107

Mme ANTOINE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Par délibération des 14 mars et 22 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé la vente de l'unité foncière dit « REXEL/SNDR » à Nexity pour une programmation de logements seniors. Il est apparu, lors des travaux préparatoires, une légère discordance entre l'alignement du domaine public du côté de l'avenue Léon Jouhaux et la parcelle à céder. Afin de corriger ce décalage, il est proposé de compléter la vente par l'adjonction de la parcelle créée par document d'arpentage en bordure de voie, sans autre changement à la vente prévue.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public de quelques mètres carrés situés en bordure de l'avenue Léon Jouhaux afin de parfaire l'alignement de la voie ;
- d'approuver la cession à Nexity ou toute personne morale ou physique s'y substituant, à la parcelle cadastrée section BM 790 pour une superficie totale de 100 mètres carrés ;
- de préciser que cette cession de parcelle complémentaire sera intégrée à la vente devant intervenir prochainement sans changement de prix convenu, la cession ayant été approuvée par les délibérations précitées et faisant l'objet d'un compromis signé.

M. le Maire : Merci. Il s'agit donc d'un petit ajustement sur cette cession de terrain à Nexity, sur cette petite bande rouge que vous pouvez distinguer, de 100 mètres carrés le long de l'avenue Jouhaux. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des voix contre ou des absentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à NEXITY (délibération complémentaire n° 2).

M. le Maire : Nous poursuivons avec le rapport n° 11.

RAPPORT N° 11 : CESSION DE TERRAIN À MADAME ET MONSIEUR FATION VJERDHA

DCM 22.14.11.108

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Madame et Monsieur Fation VJERDHA, nouvellement propriétaires des parcelles AN 554 et 558, sises avenue de Landon, afin d'y construire leur résidence, ont sollicité la Ville afin d'acquérir la parcelle AN 568 de 26 mètres carrés qui bloque leur accès au domaine public, ce que l'on voit sur la photo. Après étude de cette proposition, il apparaît que la bande de terrain sollicité ne présente pas d'intérêt pour la collectivité et qu'elle est indispensable au projet de Madame et Monsieur VJERDHA.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à Madame et Monsieur Fation VJERDHA demeurant 14 rue de Seans à Dole, de la parcelle AN 568 d'une superficie de 26 mètres carrés moyennant le prix de 24 euros du mètre carré ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents y afférents.*

M. le Maire : *Merci. Il s'agit donc de la cession de cette petite bande de terrain à 24 euros du mètre carré avenue de Landon. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des voix contre ou des absentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Fation VJERDHA.

M. le Maire : *C'est terminé. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.*

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

La secrétaire de séance,
Isabelle GIROD